



AVIS AUX NAVIGATEURS

ÉDITION DE L'EST

Publiée mensuellement par la



GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE

SOMMAIRE

	Page
Partie 1 Renseignements généraux et sur la sécurité	1, 2
Partie 2 Corrections aux cartes	3 - 10
Partie 3 Corrections aux Aides radio à la navigation maritime	11
Partie 4 Corrections aux Instructions et aux Guides nautiques	12 - 16
Partie 5 Corrections aux Livres des feux, des bouées et des signaux de brume	17 - 22

Direction générale des programmes maritimes
Aides à la navigation

NOTES EXPLICATIVES

Les positions géographiques correspondent directement aux graduations de la carte à la plus grande échelle, sauf s'il y a indication contraire.

Les relèvements sont des relèvements vrais comptés dans le sens des aiguilles d'une montre, de 000° (Nord) à 359°. Les relèvements des feux sont donnés du large.

La visibilité des feux est celle qui existe par temps clair.

Les profondeurs - Les unités utilisées pour les sondes (mètres, brasses ou pieds) sont indiquées dans la titre de la carte.

Les élévations sont rapportées au niveau de la Haute Mer Supérieure Grandes Marées, sauf s'il y a indication contraire.

Les distances peuvent être calculées de la façon suivante:

1 mille marin	= 1 852 mètres (6,076.1 pieds)
1 mille terrestre	= 1 609.3 mètres (5,280 pieds)
1 mètre	= 3.28 pieds

Les avis temporaires & préliminaires sont identifiés par un (T) ou un (P) avant la modification à la carte. Prière de noter que les cartes marines ne sont pas corrigées à la main par le Service Hydrographique du Canada pour ce qui est des Avis temporaires et préliminaires. Il est recommandé, que les navigateurs cartographient ces modifications en utilisant un crayon. La liste des cartes touchées par des Avis temporaires et préliminaires est révisée et promulguée tous les trois mois sous *La liste cumulative de corrections aux cartes* publiée dans la partie 1 de l'Édition mensuelle.

Veillez prendre note qu'en plus des modifications temporaires et préliminaires annoncées dans les Avis (T) et (P), il y a de nombreux changements permanents apportés aux aides à la navigation qui ont été annoncés dans des Avis aux navigateurs préliminaires en attendant que les cartes soient mises à jour pour une nouvelle édition.

Rapport d'informations maritimes et formule de suggestion - Les navigateurs sont priés d'aviser l'administration en cause de la découverte de danger ou apparence de danger à la navigation, des changements observés dans les aides à la navigation, ou des corrections à apporter aux publications. Ces communications peuvent être faites en utilisant le formulaire *Rapport d'informations maritimes et formule de suggestion* inséré à la dernière page de chacune des éditions mensuelles des *Avis aux navigateurs*.

Édition mensuelle des Avis aux navigateurs - Les *Avis aux navigateurs*, publiés chaque mois, sont gratuits. Les navigateurs et navigatrices peuvent choisir entre les éditions *régionales* des *Avis aux navigateurs*. Les demandes d'inscription ou de retrait de la liste des destinataires doivent être faites en utilisant le formulaire inséré à la page *xiii* de chacune des éditions mensuelles des *Avis aux navigateurs*. Les changements d'adresse et/ou de nombre d'exemplaires doivent également être faits au moyen de ce formulaire.

Cartes marines et publications canadiennes - Veuillez consulter l'*Avis N° 14* de l'*Édition annuelle des Avis aux navigateurs* pour ce qui a trait aux cartes marines et publications canadiennes. La source d'approvisionnement ainsi que les prix en vigueur au moment de l'impression y sont mentionnés. Cette liste est mise à jour périodiquement au moyen de l'édition mensuelle des *Avis aux navigateurs*.

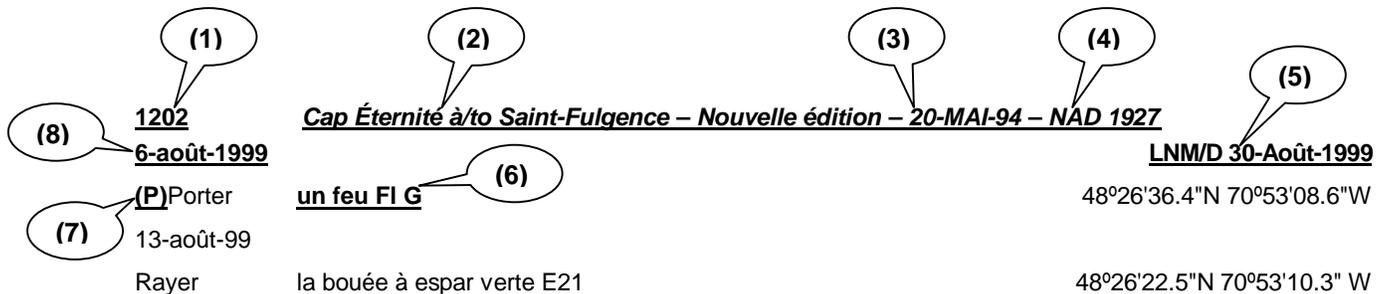
NOTA: This publication is also available in English.

BULLETIN AVIS AUX UTILISATEURS

Par souci d'améliorer les services aux clients, nous nous préparons à apporter les modifications suivantes à l'édition mensuelle des « Avis aux navigateurs » au début du nouveau millénaire.

CORRECTIONS APPORTÉES AUX CARTES - PARTIE 2

Les corrections apportées aux cartes marines seront énumérées dans l'ordre de numérotation des cartes. Chaque correction cartographique mentionnée ne concernera que la carte modifiée; les corrections apportées aux cartes d'intérêt connexe, s'il y en a, seront mentionnées dans les listes de corrections de ces autres cartes. Les utilisateurs sont invités à consulter la carte 1, Symboles, abréviations et autres termes, du Service hydrographique du Canada pour en savoir plus sur la correction des cartes. L'exemple suivant décrit les éléments que comprendra une correction typique selon la Partie II.



1-Numéro de la carte
2-Titre de la carte
3-Date de la dernière nouvelle édition de la carte
4-Niveau de référence

5-Dernière correction
6-Modification de la carte
7-Type d'avis
8-Date de la correction hebdomadaire de la carte

La dernière correction est identifiée par **LNM/D** ou (**L**)dernier (**N**)Avis aux (**M**)navigateurs / **Date**. On exprime ce numéro soit dans l'ancien format des Avis (ex.: 594/99) ou dans le format jour-mois-année qui est la date reconnue comme la date de correction hebdomadaire de la carte présentée dans le diagramme ci-dessus sous l'item (8)

DU NOUVEAU À L'HORIZON

Rapports d'activité

Un rapport d'activité régional ayant pour objet les aides maritimes décrira en détail les activités non encore transposées sur les cartes ni mentionnées dans les publications nautiques. Ces rapports d'activité, qui seront suivis de mises à jour mensuelles, seront publiés à titre de référence seulement. Ils ne justifieront aucun relâchement de la vigilance au cours de la navigation dans les secteurs illustrés. Les cartes et les publications nautiques seront mises à jour le plus rapidement possible en vue de faire état des modifications mentionnées dans ces rapports d'activité.

Liste de diffusion des documents

Une carte de renouvellement d'abonnement aux documents sera jointe à l'édition mensuelle.

Site Internet des Avis aux navigateurs

Publications

Le réseau Internet vous permet d'accéder gratuitement à toutes les publications des « Avis aux navigateurs ». Tous les volumes du « Livre des feux, des bouées et des signaux de brume » et « l'Édition annuelle des Avis aux navigateurs » sont mis à jour chaque mois.

Profil de l'utilisateur des cartes

Les utilisateurs qui désireraient recevoir par courrier électronique les corrections cartographiques mentionnées dans les « Avis aux navigateurs » peuvent établir à cette fin un compte de « profil d'utilisateur » sur le site.

Présentation hebdomadaire des corrections apportées aux cartes

Les corrections apportées aux cartes seront bientôt présentées chaque semaine sur le site Internet.

Les prochains bulletins vous tiendront au courant de l'instauration de ces nouveautés.

MISE EN GARDE

AVIS À LA NAVIGATION (RADIODIFFUSÉS ET ÉCRITS)

La Garde côtière canadienne procède actuellement à de nombreux changements au système canadien d'aides à la navigation.

Ces changements sont transmis au public par la Garde côtière canadienne sous la forme d'Avis à la navigation radiodiffusés et écrits qui sont, à leur tour, suivis d'Avis aux navigateurs pour correction directe sur les cartes ou réimpressions/nouvelles éditions de cartes marines.

La publication des Avis aux navigateurs ainsi que la mise à jour des cartes marines sont retardées en raison du grand nombre de ces modifications.

Les navigateurs sont priés de conserver tous les Avis à la navigation écrits pertinents jusqu'à ce qu'ils soient remplacés par des Avis aux navigateurs correspondants ou que des cartes mises à jour soient rendues disponibles au public par le Service hydrographique du Canada (SHC).

La liste des Avis à la navigation en vigueur est publiée sur une base hebdomadaire et est disponible aux bureaux locaux de la Garde côtière canadienne.

La Garde côtière canadienne et le Service hydrographique du Canada analysent conjointement l'impact de ces changements et préparent un plan d'action pour l'émission de cartes marines révisées.

Pour plus d'information, communiquer avec votre représentant local de la Garde côtière canadienne.

Terre-Neuve

Centre SCTM - St.John's
Téléphone: (709) 772-2083
Facs: (709) 772-6285

Maritimes

Centre Régional des Opérations des Maritimes
Sans frais dans la région des Maritimes 1-800-565-1633
Téléphone: (902) 426-6030
Facs: (902) 426-6334
<http://www.mar.dfo.mpo.gc.ca/cg/ops/roc.htm>
Courrier électronique: ROCWeb@mar.dfo-mpo.gc.ca

Centre & Arctique

Centre SCTM - Sarnia
Sans frais en Ontario 1-800-265-0237
Téléphone: (519) 337-6360
Facs: (519) 337-2498

Laurentienne

Centre Opérationnel Régional GC\SO\COR
Agent d'information opérationnelle
Téléphone: (418) 648-5410
Facs: (418) 648-7244
Courrier électronique: OPSAVIS@dfo-mpo.gc.ca

Pacifique

Centre régional d'information maritime - (CRIM)
Sans frais dans la région de la Colombie-britannique 1-800-889-8852
Téléphone: (604) 666-6011
Facs: (604) 666-8453
Courrier électronique: RMIC-Pacific@pac.dfo-mpo.gc.ca
Information - Avis à la navigation
<http://www.pacific.ccg-gcc.gc.ca/epages/mcts/notship/notosh.htm>

SERVICE ENTIÈREMENT OPÉRATIONNEL (SEO) DU DGPS

La Garde côtière canadienne donne avis que le service entièrement opérationnel (SEO) du DGPS est disponible pour le positionnement et la navigation.

Le SEO signifie que le service assurera une diffusion DGPS à l'aide d'un message de type 9 RTCM pour les corrections de pseudoportée à une vitesse de diffusion des données de 200 baud. Il faut consulter les Aides radio à la navigation maritime pour connaître la couverture annoncée approximative de chaque station différentielle.

Les usagers sont également prévenus que les corrections différentielles sont fondées sur la position du système NAD 83 de l'antenne de la station de référence et les positions obtenues à l'aide du DGPS doivent faire référence à ce système de coordonnées seulement. Les récepteurs doivent être réglés au système WGS 84 pour être en mesure d'obtenir une précision de positionnement optimale.

Tableau des stations de référence du DGPS au Canada

Nom de la station	Nos d'ident. des stations de référence	DGPS Ident. station	Position géogr.		Fréquence [kHz]	Bit/s
			Latitude	Longitude		
Cape Race, T.-N.	338, 339	940	46 46 N	53 11 W	315	200
Cape Ray, T.-N.	340,341	942	47 38 N	59 14 W	288	200
Cape Norman, T.-N.	342,343	944	51 30 N	55 49 W	310	200
Rigolet, T.-N.	344,345	946	54 15 N	58 30 W	299	200
Île Partridge, N.-B.	326,327	939	45 14 N	66 03 W	295	200
Pointe Escuminac, N.-B.	332, 333	936	47 04 N	64 48 W	319	200
Fox Island, N.-É.	336,337	934	45 20 N	61 05 W	307	200
Western Head, N.-É.	334,335	935	43 59 N	64 40 W	312	200
Hartlen Point, N.-É. (Prévu pour octobre 2000)	330, 331	937	44 35 N	63 27 W	298	200
Saint-Jean-sur-Richelieu, Qc	312, 313	929	45 19 N	73 19 W	296	200
Lauzon, Qc	316, 317	927	46 49 N	71 10 W	309	200
Rivière-du-Loup, Qc	318,319	926	47 46 N	69 36 W	300	200
Moisie, Qc	320,321	925	50 12 N	66 07 W	313	200
Trois-Rivières, Qc	314, 315	928	46 23 N	72 27 W	321	200
Warton, Ont.	310,311	918	44 45 N	81 07 W	286	200
Cardinal, Ont.	308, 309	919	44 47 N	75 25 W	306	200
Alert Bay, C.-B.	300, 301	909	50 35 N	126 55 W	309	200
Amphitrite Pt., C.-B.	302, 303	908	48 55 N	125 33 W	315	200
Richmond, C.-B.	304, 305	907	49 11 N	123 07 W	320	200
Sandspit, C.-B.	306,307	906	53 14 N	131 49 W	300	200

ÉQUIPEMENT DGPS - MISE EN GARDE

En plus de la transmission des corrections et autres messages, les stations DGPS de la Garde côtière assurent un service d'intégrité. Lorsqu'une condition de défaillance apparaît ou encore qu'un seuil de tolérance a été dépassé à une station DGPS (défaillance dans le contenu et l'intensité du signal DGPS), un code spécifique est aussitôt diffusé. La transmission de ce code, qui se fait dans un délai de 10 secondes, est en soi l'intégrité du système DGPS et a pour but d'afficher sur l'équipement de l'utilisateur la condition existante à la station. Il existe plusieurs équipements DGPS sur le marché qui ne traitent pas ou encore interprètent mal ce code d'intégrité.

Bien que durant les essais très peu de situations de signal DGPS non conforme se sont produites, les usagers doivent être conscients de la capacité ou non de leur équipement DGPS à bien gérer cette information. Veuillez communiquer avec votre fabricant ou détaillant pour vous assurer que votre équipement pourra traiter ce code.

SIGNAL D'ARRÊT D'UTILISATION DES CORRECTIONS

En plus d'offrir une surveillance des signaux qu'elles transmettent, les stations DGPS assurent également une intégrité des signaux GPS. Advenant le cas qu'un message erroné soit transmis par un satellite, la station DGPS génère immédiatement une alarme qui indique à l'équipement de l'utilisateur de ne pas utiliser la correction pour ce satellite. Cette alarme prend la forme d'une valeur de correction (en mètres), c'est-à-dire que la correction est aussitôt changée pour une valeur spécifique qui, une fois reconnue, force l'équipement DGPS à arrêter d'utiliser le satellite dans son calcul de position. Malheureusement, il est arrivé quelques cas où des équipements sur le marché ne reconnaissaient pas adéquatement cette valeur et même l'appliquaient comme étant une correction. Cela peut résulter en des erreurs de position pouvant atteindre jusqu'à 15 kilomètres lorsque le récepteur est en mode DGPS.

Veuillez communiquer avec votre fabricant ou détaillant pour vous assurer que votre équipement pourra traiter adéquatement cette valeur de correction.

DGPS station anomaly report / Rapport d'anomalie des stations DGPS

With the purpose of constantly evaluating the quality of the DGPS service offered, the Canadian Coast Guard is providing the mariner with the following anomaly report. This report will allow us to get well-supported information concerning the anomaly and thus, will facilitate the identification of the origin of the problem. Please fill accordingly each section of this report and forward it by the suggested ways. You will find a legend at the end of this document.

Avec le souci d'évaluer constamment la qualité du service DGPS offert, la Garde côtière met à la disposition du navigateur le présent rapport d'anomalie. Ce rapport servira à bien documenter l'anomalie et, de ce fait, facilitera l'identification ou la recherche de la source du problème. Nous vous prions de bien remplir chaque section de ce rapport et de l'acheminer de la façon suggérée. Vous trouverez une légende à la fin de ce document.

User informations / Renseignements sur l'utilisateur

Vessel name / Nom du navire: _____ Destination: _____

Vessel position at the beginning of the anomaly /

Position du navire au début de l'anomalie : _____

Vessel position at the end of the anomaly /

Position du navire à la fin de l'anomalie : _____

Anomaly report / Rapport d'anomalie

Date and time of the anomaly / Date et heure de l'anomalie: _____ Duration / Durée: _____

Number of satellites tracked on GPS receiver / Nombre de satellites reçus par le récepteur: _____

DGPS site using / Station DGPS utilisée: Freq.: _____ kHz SS: _____ dB SNR: _____ dB

DOP Geometry / Géométrie DOP : _____

User receiver operates correctly with other DGPS sites? /

Votre équipement DGPS fonctionne-t-il normalement à l'utilisation d'autres stations DGPS?: Yes/ Oui ___ No / Non ___

Comments / Commentaires: _____

Point of contact / Personne-ressource: Name/ Nom: _____

Phone / Téléphone : _____

Weather conditions / Conditions météo

Winds / Vents : Direction: _____ Speed / Vitesse: _____ KTS

Temp. °C: _____ VIS: _____ N.M.

Sea State / État de la mer : _____

Bearing and range to electrical storm /

Direction et distance de l'orage : _____

Time of the storm / Heure de l'orage: _____ UTC

Essential information on user equipment to fill / Renseignements indispensables sur l'équipement à remplir:

User equipment information / Renseignements sur l'équipement

GPS receiver / Récepteur GPS: Make / Fabricant: _____ Model: _____

DGPS beacon receiver / Démodulateur DGPS: Make / Fabricant : _____ Model: _____

Gyro interface with GPS / Gyro intégré avec le GPS? Yes / Oui : _____ No / Non : _____

DGPS interfaced with an ECDIS / DGPS intégré dans un SVCEI? Yes / Oui: _____ No / Non : _____

If yes, please fill below / Si oui, S.V.P. compléter ci-dessous:

ECDIS / SVCEI: Make / Fabricant: _____ Model: _____

Radar image interfaced / Image radar intégrée?: Yes / Oui: _____ No / Non: _____

Gyro interfaced with ECDIS / Gyro intégré avec SVCEI? Yes / Oui: _____ No / Non: _____

Permanent installation or in evaluation / Installation permanente ou en évaluation : _____

This report can be sent the following ways / Ce rapport peut être acheminé selon les façons suivantes:

1) Fax / Par télécopieur : 613-998-8428 attention Aides à la navigation

2) Mail / Par la poste: Director, Navigation Systems Branch
Department of Fisheries and Oceans
200 Kent Street, Station 5130
Ottawa, ON
K1A 0E6

Directeur, Direction des systèmes à la navigation maritimes
Ministère des Pêches et Océans
200, rue Kent, Station 5130
Ottawa, ON
K1A 0E6

Canada

Legend/Légende

- Position :** Position can be provided by latitude, longitude, bearing and distance, location of a buoy, etc.
La position peut être donnée en latitude, longitude, relèvement et distance, emplacement de bouée, etc.
- KTS :** Wind speed in knots / Vitesse du vent en noeuds.
- N.M. :** Visibility in Nautical Miles / Visibilité en milles nautiques.
- Freq. kHz :** Frequency in kilohertz / Fréquence en kilohertz .
- SS :** Signal strength in decibel / Force de signal en décibel.
- SNR :** Signal to noise ratio in decibel / Rapport signal-bruit en décibel .
- DOP (dilution of precision) :** Measure of the geometrical « strength » of the GPS satellite configuration. The DOP is measured on a scale of 1 to 10 / Mesure de la « force » géométrique de la configuration satellite. Le DOP est mesuré sur une échelle de 1 à 10
- SVCEI / ECDIS :** Electronic Chart Display and Information System / Système de Visualisation de Cartes Electroniques et d'Information .

AVIS IMPORTANT À TOUS LES USAGERS

Programme de modernisation des aides à la navigation maritime de la Garde côtière canadienne

- La Garde côtière canadienne met sur pied un programme de modernisation des aides à la navigation maritime qui doit tirer avantage de la nouvelle technologie. Il en découlera un service plus équitable, sécuritaire, rentable et respectueux de l'environnement partout au Canada. Pour atteindre ces objectifs, on utilisera les bouées nécessitant peu d'entretien et l'énergie solaire; on éliminera l'utilisation des génératrices diesel et on établira des normes nationales pour la conception et la prestation.
- En consultation avec les usagers locaux, les aides à la navigation qui sont superflues, qui sont supérieures aux normes nationales ou qui ne devraient pas être financées par le secteur public, seront réduites, privatisées ou retirées du service.
- Les plans régionaux ainsi que des Avis à la navigation et des Avis aux navigateurs détaillés seront émis et diffusés à l'avance de la façon habituelle pour informer les navigateurs de tous les changements apportés aux aides à la navigation. Nous incitons tous les usagers à participer aux consultations locales et à suivre de près ces Avis. Il appartiendra à chaque usager de s'adapter aux changements et de prendre les mesures nécessaires.

1. Aides à la navigation superflues

De nombreuses aides à la navigation conventionnelles ont été mises en service pour les navigateurs commerciaux dont les navires sont désormais dotés d'un radar. Par conséquent, ces navigateurs n'ont plus besoin d'autant de feux d'atterrissage côtiers, de grosses bouées lumineuses et de signaux de brume et ils sont d'accord pour que ces aides soient enlevées.

Toutefois, avant que les aides à la navigation maritime devenues superflues pour les navigateurs commerciaux ne soient retirées du service, les besoins locaux des plaisanciers sont évalués, le cas échéant, par la Garde côtière qui est également en voie de revoir la conception des anciens feux commerciaux pour qu'ils répondent aux besoins des plaisanciers tout en respectant les politiques nationales en matière de prestation et les normes de conception.

Bien que la politique de la Garde côtière ne prévoit pas fournir des signaux de brume aux embarcations de plaisance en raison des coûts astronomiques nécessaires pour assurer un tel service dans tout le Canada, ces cornets de brume sont cédés gratuitement aux administrations locales qui en font la demande et aux endroits où c'est possible de le faire.

La conversion des phares à l'alimentation par panneaux solaires permet de réaliser des économies considérables et présente de gros avantages pour l'environnement en permettant d'enlever les réservoirs de carburant et les génératrices diesel. Bien que cette mesure élimine le besoin d'utiliser de nombreuses structures, la Garde côtière doit protéger tous les phares à valeur patrimoniale en continuant de les exploiter ou en les cédant à des administrations provinciales, municipales ou autres pour fin d'utilisation locale.

2. Normes relatives aux aides à la navigation

En consultation avec les utilisateurs locaux, tous les systèmes d'aides à la navigation du Canada font actuellement l'objet d'un examen et pour ce faire, les normes nationales de conception de systèmes doivent être utilisées. Lorsque les systèmes d'aides à la navigation maritime ne rencontrent pas ces normes, ils doivent être améliorés et lorsqu'ils dépassent ces normes, ils doivent être réduits.

Les modifications apportées dans certains chenaux entraîneront une diminution ou une augmentation du nombre des bouées ainsi que la conversion de quelques bouées lumineuses en bouées non lumineuses qui seront dotées de matériau rétro réfléchissant.

3. Aides privées à la navigation

Bien que la politique de la Garde côtière ne prévoit pas la prestation de systèmes d'aides à la navigation dans les eaux insuffisamment cartographiées, ou bien où le volume de trafic ne justifie pas le coût du système, certains systèmes ont été mis sur pied par le passé. Ces aides à la navigation doivent être cédées gratuitement aux administrations locales et la Garde côtière doit demeurer l'organisme responsable en matière de conception et de réglementation en vertu du *Règlement sur les bouées privées*.

NOUVEAUX PROJETS

La Garde côtière canadienne adopte également un nouveau système de corrections différentielles pour améliorer le système de positionnement global par satellite (GPS) qui comprend 20 stations émettrices qui seront entièrement opérationnelles en avril 2000.

Ce système de positionnement global différentiel (DGPS) permettra d'améliorer la précision et l'intégrité du GPS et permettra aussi aux navigateurs dont les navires sont dotés de récepteurs appropriés de faire le point avec précision dans la plupart des principales voies navigables du sud du Canada, y compris dans les Grands Lacs et le fleuve Saint-Laurent.

L'utilisation du DGPS, conjointement avec les systèmes de visualisation des cartes électroniques et d'information (SVCEI), permettra d'améliorer grandement la précision de la navigation. On s'attend à ce que l'utilisation sans cesse croissante de cette nouvelle technologie favorise la sécurité maritime et permette ainsi d'assurer une meilleure protection de l'environnement dans les eaux canadiennes. On croit également que la mise en oeuvre du DGPS permettra d'apporter d'autres mises au point aux aides conventionnelles.

On encourage tous les navigateurs et armateurs à doter leurs navires de récepteurs GPS qui peuvent recevoir les signaux différentiels, en particulier lorsqu'ils risquent souvent d'évoluer par visibilité réduite.

La Garde côtière est d'avis que la disponibilité du GPS, notamment lorsqu'il est complété par le service différentiel, rendra désuet le Loran C. Des consultations sont en cours pour évaluer les répercussions que pourrait entraîner l'interruption du service Loran C au Canada.

RÉGION DE TERRE-NEUVE

La Garde côtière canadienne se propose de moderniser encore plus son système d'aides à la navigation. Le programme de modernisation comprend entre autres l'adaptation de tous les niveaux de service à des normes nationales entre 1997 et l'an 2000 et la réduction des services d'aides conventionnelles basée sur la disponibilité du système de positionnement global, le système de positionnement global différentiel (DGPS) et le système électronique de visualisation des cartes marines (SEVCM). Les nouveaux systèmes électroniques compléteront le reste du système d'Aides conventionnelles et permettront de maintenir un service sécuritaire à un coût moindre.

De plus amples détails concernant ces modifications seront fournis dans chacune des régions ou zone géographique par des Avis à la navigation et des Avis aux navigateurs après avoir accordé un délai aux utilisateurs pour leur permettre de faire des commentaires avant l'exécution des modifications. D'autres Avis à la navigation et Avis aux navigateurs seront également publiés au moment où les changements seront apportés.

Les navigateurs et les représentants des groupes d'utilisateurs intéressés à communiquer leurs observations ou recommandations sur cette question ou sur tout avis ultérieur peuvent le faire par écrit au:

Surintendant Aides à la navigation
Garde côtière canadienne
Ministère des Pêches et Océans
C.P. 5667
St. John's, TN
A1C 5X1

RÉGION DES MARITIMES

La Garde côtière canadienne se propose de moderniser encore plus son système d'aides à la navigation. Le programme de modernisation comprend entre autres l'adaptation de tous les niveaux de service à des normes nationales entre 1997 et l'an 2000 et la réduction des services d'aides conventionnelles basée sur la disponibilité du système de positionnement global, le système de positionnement global différentiel (DGPS) et le système électronique de visualisation des cartes marines (SEVCM). Les nouveaux systèmes électroniques compléteront le reste du système d'Aides conventionnelles et permettront de maintenir un service sécuritaire à un coût moindre.

L'application des mesures suivantes débutera dans la région des Maritimes le 1er avril 1997.

MESURES
1) Privatisation de systèmes d'aides à la navigation dans les chenaux de plaisance et/ou transformation d'un nombre de bouées lumineuses et bouées non lumineuses et enlèvement d'un nombre d'aides dans les chenaux de plaisance.
2) Privatisation de systèmes d'aides à la navigation en raison du faible volume de leurs utilisateurs et/ou des eaux insuffisamment cartographiées.
3) Les systèmes d'aides à la navigation dans les ports de Saint-Jean et Yarmouth seront restructurés afin d'être conformes aux normes nationales.
4) Retrait du service d'un nombre de feux de référence et réduction d'un nombre de feux principaux à des feux secondaires.
5) Retrait du service d'un nombre de signaux de brume.
6) Enlèvement d'un nombre d'aides à la navigation côtière, fixes et flottantes.

Au cours de l'année prochaine, de plus amples détails concernant ces modifications seront fournis dans chacune des régions ou zone géographique par des Avis à la navigation et des Avis aux navigateurs après avoir accordé un délai aux utilisateurs pour leur permettre de faire des commentaires avant l'exécution des modifications. D'autres Avis à la navigation et Avis aux navigateurs seront également publiés au moment où les changements seront apportés.

Les navigateurs et les représentants des groupes d'utilisateurs intéressés à communiquer leurs observations ou recommandations sur cette question ou sur tout avis ultérieur peuvent le faire par écrit au:

Surintendant Aides à la navigation
Garde côtière canadienne
Ministère des Pêches et Océans
C.P. 1000
Dartmouth, NE
B2Y 3Z8

Téléphone: (902) 426-3151

RÉGION LAURENTIENNE

La Garde côtière se propose de poursuivre la modernisation de son service d'aides à la navigation maritime. Durant la période entre les années 1997-2000, ces changements incluront l'ajustement des niveaux de service selon les standards nationaux, ainsi que la réduction d'un certain nombre d'aides à la navigation conventionnelles basée sur la disponibilité des technologies GPS, DGPS et de cartes électroniques (SVCEI). Ces nouvelles technologies compléteront le système d'aides à la navigation conventionnelles, permettant ainsi de maintenir un service sécuritaire à un coût moindre.

Voici une mise à jour des mesures appliquées en 97/98 et des hypothèses de réduction de service envisagées d'ici l'an 2000:

IDENTITÉ DES MESURES	1997/1998 Suite à l'ajustement des niveaux de service	1998/1999 Suite à l'ajustement des niveaux de service	1999/2000 Suite à l'ajustement des NDS et/ou disponibilité technologies DGPS/ECDIS
1- Introduction du DGPS (5 stations)	5	nil	nil
2- a) Réduction de service sur 25% (79 bouées lumineuses enlevées et 75 converties en espars non-lumineuses) des bouées du chenal commercial.	79 bouées enlevées 56 bouées converties	19 bouées à convertir (non lumineuses)	nil
2- b) Réduction de service sur 5% (29 bouées lumineuses converties en espars non-lumineuses) des bouées du chenal commercial.	nil	29	29
3- Mise hors service ou privatisation de 12 feux de référence majeurs (chenaux commerciaux et/ou de pêche).	8 un site ne sera plus abandonné	3	nil
4- Privatisation ou abandon de 272 aides à la navigation à usagers uniques et/ou dans secteurs non cartographiés adéquatement.	187	85	nil
5- Réduction de 33% (50) des feux de référence ou signal de brume dans les chenaux commerciaux et/ou de pêche.	6 (deux aides fixes et quatre signaux de brume)	25	19
6) Abandon de 20 aides fixes ou signaux de brume dans les chenaux de plaisance.	5 (dont deux signaux de brume)	nil	15

Au cours du prochain mois, de plus amples renseignements concernant ces modifications seront fournis par voie d'Avis à la navigation et d'Avis aux navigateurs. Un délai sera accordé aux utilisateurs afin de leur permettre d'émettre des commentaires avant la mise en place des mesures. D'autres Avis à la navigation et Avis aux navigateurs seront également publiés au moment où les changements seront apportés.

Les navigateurs et les représentants des groupes d'utilisateurs intéressés à communiquer leurs observations ou recommandations sur cette question ou sur tout Avis ultérieur peuvent le faire par écrit au :

Surintendant Aides à la navigation,
Garde côtière canadienne
Ministère des Pêches et Océans
101 boulevard Champlain
Québec, QC
G1K 7Y7

RÉGION DE L'ARCTIQUE ET DU CENTRE

Les consultations relatives aux programmes maritimes des aides à la navigation se poursuivent dans la Région du Centre et de l'Arctique de la Garde côtière canadienne. Les navigateurs sont invités instamment à continuer de lire et de surveiller les «Avis à la navigation» et les «Avis aux navigateurs» pour connaître les toutes dernières nouvelles au sujet des modifications aux aides à la navigation. Vous pouvez consulter également le site Web - www.ccg-gcc.gc.ca/cen-arc/main.htm - de la Région du Centre et de l'Arctique pour plus d'information.

Les navigateurs et les représentants des groupes d'utilisateurs qui désirent obtenir des éclaircissements, poser des questions ou formuler des observations ou des recommandations au sujet de n'importe quel avis relatif aux aides à la navigation peuvent communiquer avec le :

Surintendant du Programme des aides maritimes
Garde côtière canadienne
Ministère des Pêches et Océans
201 Front Street North, suite 703
Sarnia, ON
N7T 8B1

N^{os} de téléphone : (519) 383-1859 / (519) 383-1861
N^o de télécopieur : (519) 383-1989

GRANDS LACS - Niveau d'eaux

La Garde côtière canadienne passe en revue les différents systèmes d'aides à la navigation afin d'être en mesure de développer des plans d'urgence advenant que le niveau d'eau dans le lac Supérieur, le lac Huron et la baie Georgienne baisse au-dessous du niveau géodésique des cartes.

Il sera peut être nécessaire d'effectuer certaines modifications aux aides à la navigation situées dans les chenaux pour petites embarcations ou commerciaux. Les modifications pourront incorporées une ou plusieurs des situations suivantes:

- Repositionnement temporaire de bouées
- Mouillage temporaire de bouées
- Alignements supprimés temporairement
- Rétrécissement temporaire de canaux
- Déplacement temporaire de canaux et bouées enlevées temporairement

Les modifications nécessaires aux aides à la navigation seront effectuées pour ou aussi près que possible de l'ouverture de la saison estivale de navigation 2000.

Les endroits de préoccupation présentement identifiés dans les chenaux pour petites embarcations entre Port Severn, Little Current et le Chenal Nord sont les suivants :

- | | |
|-------------------------|--|
| 1) Chenal Potato Island | 2) Île Quarry |
| 3) Chenal Big Dog | 4) Route d'alignement de la baie Big David |
| 5) Baie Starvation | 6) Passe Seven Mile |
| 7) Chenal Shebeshekong | 8) Passe Shoal |
| 9) Hangdog | 10) Norgate |
| 11) Chenal Cunninghams | 12) Passe Rogers |
| 13) Chenal Parting | 14) Baie Beaverstone |
| 15) Chenal Lansdowne | |

Les sites spécifiques ainsi que les détails reliés aux modifications seront diffusés au fur et à mesure qu'ils seront revues et identifiés. Selon les priorités, certaines modifications pourront être effectuées avec peu d'avis au préalable.

Toutes les modifications seront diffusés par Avis à la navigation.

L'installation provisoire de panneaux d'avertissement dans les endroits de préoccupation sera peut être considéré.

Les navigateurs sont invités à fournir tout commentaire auprès de leur station radio de la Garde côtière la plus proche ou en communiquant avec l'une des personnes suivantes :

Randy Childerhose ou Mike Phillips - Parry Sound (705) 746-2196
Steve Lear ou Chuck Lemaire - Prescott (613) 925-2865
Al Dion - Superintendant régional - Sarnia (519) 393-1859

ÉDITION MENSUELLE DES AVIS AUX NAVIGATEURS

CHANGEMENTS À LA LISTE DES DESTINATAIRES

Surintendant, Informations et publications
Direction générale des programmes maritimes
Garde côtière canadienne
Ministère des Pêches et Océans
Ottawa, Ontario
K1A 0E6

Téléphone - (613) 990-3037
Facsimilé - (613) 998-8428

Prière d'indiquer l'édition que vous désirez recevoir.

ÉDITION DE L'EST (Inclus les zones de l'Arctique, de Terre-Neuve, des Maritimes, du Golfe et Fleuve Saint-Laurent et du Centre) _____

ÉDITION DE L'OUEST (Inclus les zones de l'Arctique et du Pacifique) _____

AJOUTER _____ **MODIFIER** _____ **RETIRER** _____ **QUANTITÉ** _____

ANCIENNE ADRESSE	
NOM	
ADRESSE	APP.
VILLE CODE	POSTAL
PROVINCE	PAYS .
NOUVELLE ADRESSE	
NOM	
ADRESSE	APP.
VILLE	CODE POSTAL
PROVINCE	PAYS .

N^o d'identification au-dessus de l'adresse sur l'étiquette.....

ou

Joindre l'étiquette d'adresse à ce formulaire.

INDEX

Questionnaire sur les produits digital ocean ^{MC} de NDI.....	xvii
SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - Cartes électroniques de navigation matricielles.	1
- Cartes marines.....	1
- Publications - Nouvelle édition des Instructions nautiques.....	2

INDEX NUMÉRIQUE DES CARTES CANADIENNES EN CAUSE

No de la carte	Page	No de la carte	Page	No de la carte	Page
1220	3	4202	7		
1230	3	L/C 4227	7		
L/C 1234	3	4235	7		
L/C 1236	3	L/C 4240	7		
1315	3	4308	8		
1316	4	L/C 4320	8		
1317	4	4381	8		
1350	4	4386	8		
1351	4	4448	8		
1411	4	L/C 4462	8		
1438	4	L/C 4485	8		
1509	4	4529	8		
1510	5	4619	8		
1512	5	L/C 4841	9		
1550	5	L/C 4845	9		
L/C 2000	5	4886	9		
2049	5	4957	9		
L/C 2110	5	6021	9		
L/C 2120	5	6022	10		
L/C 2123	6	6023	10		
2140	6	6100	10		
2181	6	L/C 8007	10		
2203	6	L/C 8010	10		
L/C 2282	6				
2293	6				
L/C 4001	7				
L/C 4013	7				
4142	7				



Questionnaire sur les produits digital ocean^{MC} de NDI

Navigateur,

Nous désirons obtenir, par l'entremise du questionnaire ci-dessous, des renseignements qui nous aideront à mieux servir deux groupes de navigateurs – ceux qui utilisent déjà des cartes électroniques officielles publiées par le Service hydrographique du Canada, et ceux qui pourraient acheter des produits digital ocean^{MC} dans l'avenir. Les données serviront uniquement aux fins du service à la clientèle de NDI et elles ne seront pas disséminées.

Nous vous demandons de prendre les quelques minutes qu'il faut pour remplir ce questionnaire (disponible en ligne à www.ndi.nf.ca) et de le remettre à NDI **le 15 novembre 2000 au plus tard**.

Merci,
Glenn Butt
Directeur de marketing, des ventes et de la distribution

Nom: _____

Adresse: _____

Téléphone: _____

Courriel: _____

1. Possédez-vous un produit digital ocean^{MC} actuellement?

- € Oui
- € Non

2. Si oui, quel est le numéro du produit?

3. Avez-vous jamais mis à jour votre produit digital ocean^{MC}?

- € Oui
- € Non
- € Sans objet

4. Est-ce qu'il est probable que vous acheteriez chaque année un produit digital ocean^{MC} mis à jour si ce produit vous était offert à un prix réduit?

- € Très probable
- € Un peu probable
- € Pas du tout probable

5. De quelle façon préféreriez-vous vous procurer ou mettre à jour un cédérom digital ocean^{MC}?

- € Directement de NDI
- € Chez un concessionnaire
- € À un site e-commerce de NDI
- € Autre _____

6. Si vous êtes actuellement utilisateur des digital oceanTM, est-ce qu'il y a des changements ou des caractéristiques supplémentaires que nous pourrions porter à nos cédéroms?

7. Quelle est la grandeur de votre embarcation?

- € Je n'ai pas d'embarcation
- € Canoe-kayak, etc.
- € Moins de 4,5m (15')
- € 4,5 à 6,1m (15' à 20')
- € 6,1 à 7,6m (20' à 25')
- € 7,6 à 9,1m (25' à 30')
- € 9,1m ou plus (30' ou plus)

8. Âge:

- € 16 à 29
- € 30 à 39
- € 40 à 49
- € 50 à 59
- € 60 ou plus

9. Sexe

- Masculin
- Feminin

10. Revenu du ménage

- € Moins de 29,999 \$
- 30 000 \$ à 49 999 \$**
- € 50 000 \$ à 69 999 \$
- € 70 000 \$ à 99 999 \$
- € 100 000 \$ ou plus

Nous offrons, jusqu'au 15 novembre 2000, des rabais considérables aux nouveaux utilisateurs. Nous vous invitons également à communiquer avec NDI afin d'obtenir des renseignements sur les cédéroms digital oceanTM mis à jour.

Sans frais: 1-800-563-0634
Courriel: distrib@ndi.nf.ca

***Merci d'avoir répondu à notre questionnaire!
N'hésitez pas à ajouter tout autres commentaires ou suggestions que vous avez à nous offrir.***

**Les cartes marines protègent la vie, la propriété et l'environnement marin.
Nautical Charts Protect Life, Property and the Marine Environment.**

PARTIE 1 – Édition 10/2000
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ

SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - Cartes marines.

CARTES	TITRE & MATIÈRES	ÉCHELLE	PUBLIÉE	CAT#	PRIX
Nouvelle édition.					
1315	Québec à/to Donnacona	1:40:000	19 Mai 2000	1	\$20.00

NOTA: Prière de noter, qu'il y a une erreur dans la liste des cartes publiée récemment dans l'Édition Mensuelle des Avis aux navigateurs No. 09/2000. La nouvelle édition de la carte 4237 fut annoncée comme étant L/C 4237. Cette carte n'est pas une carte Loran C.

SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - Cartes électroniques de navigation matricielles.

Note: (1) Les cartes électroniques de navigation sont disponibles seulement auprès de:

**Nautical International Inc.
B.P. 127, Station C
St. John's (Terre-Neuve)
A1C 5H5
Téléphone: 1-800-563-0634 ou 1-709-576-0634
Télécopieur: 709-576-0636**

(2) Pour de plus amples renseignements concernant les taux de licence, prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. à l'adresse susmentionnée.

CARTES	TITRE & MATIÈRES	PUBLIÉE	PRIX
Nouvelles cartes.			
2058R/M	Cobourg to/à Oshawa	25 Fév 2000	Voir Note 2
2205R/M	Killarney to/à Little Current	30 Juin 2000	Voir Note 2
2291R/M	Pt. Clark to/à Southampton	31 Mars 2000	Voir Note 2

Nouvelles éditions.

1235R/M	Pointe au Boisvert à/to Cap de la Tete au Chien	31 Mars 2000	Voir Note 2
1310R/M	Port de Montréal	24 Mars 2000	Voir Note 2
2006R/M	Upper Gap to/à Telegraph Narrows	31 Mars 2000	Voir Note 2
2069R/M	Picton to/à Presqu'île Bay	19 Mai 2000	Voir Note 2
2085R/M	Toronto Harbour	18 Fév 2000	Voir Note 2
2235R/M	Cape Hurd to/à Lonely Island	24 Sept 1999	Voir Note 2
2274R/M	Cape Hurd to/à Tobermory and/et Cove Island	07 Avr 2000	Voir Note 2
4124R/M	Harbours in the Bay of Fundy/Ports dans la baie de Fundy Southwest Coast / Côte Sud-Ouest	07 Avr 2000	Voir Note 2

PARTIE 1 – Édition 10/2000
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ

CARTES	TITRE & MATIÈRES	PUBLIÉE	PRIX
Nouvelles éditions.			
4201R/M	Halifax Harbour - Bedford Basin	11 Août 2000	Voir Note 2
4203R/M	Halifax Harbour - Black Point to/à Point Pleasant	14 Avr 2000	Voir Note 2
4235R/M	Barren Island to/à Taylors Head	28 Avr 2000	Voir Note 2
4624R/M	Long Island to/a St. Lawrence Harbours	07 Jan 2000	Voir Note 2

Service Hydrographique du Canada - Publications - Nouvelle édition des Instructions nautiques.

La première édition du fascicule *CEN 305 – Lac Huron, St. Marys River, Lac Supérieur*), qui traite des eaux canadiennes le long de la route reliant Sarnia et Thunder Bay, est maintenant disponible. Ce nouveau fascicule annule les chapitres restants des *Instructions nautiques, Grands Lacs, volume 2, 1993*, et contient les informations pertinentes émises dans les éditions canadiennes des Avis aux navigateurs jusqu'à et incluant l'**Édition mensuelle n° 7 de 2000**. Le prix du fascicule CEN 305 a été fixé à 19.95\$

Des corrections figurant dans les **Parties IV** et **V** de la présente Édition mensuelle des Avis aux navigateurs peuvent s'appliquer à ce nouveau fascicule.

**PARTIE 2 – Édition 10/2000
CORRECTIONS AUX CARTES**

1220 - Baie des Sept-Iles - Nouvelle édition - 28-FEV-1997 - NAD 1983

20-OCT-2000.		LNM/D. 15-SEP-2000
Modifier	(Priv) F pour lire (Priv) F Y	50°11`23.7"N 066°22`16.9"W
Modifier	F (Priv) pour lire F Y (Priv)	50°11`11.8"N 066°22`01.3"W
27-OCT-2000.		LNM/D. 20-OCT-2000
	Sur certains exemplaires	
Remplacer	la bouée sphérique, jaune, "Priv" par une bouée à espar d'avertissement jaune "Priv"	50°13`14.4"N 066°28`47.8"W
	Sur certains exemplaires	
Remplacer	la bouée sphérique, jaune, "Priv" par une bouée à espar d'avertissement jaune "Priv"	50°13`14.4"N 066°28`37.7"W
	Sur certains exemplaires	
Remplacer	la bouée sphérique, jaune, "Priv" par une bouée à espar d'avertissement jaune "Priv"	50°13`08.0"N 066°28`37.7"W
	Sur certains exemplaires	
Remplacer	la bouée sphérique, jaune, "Priv" par une bouée à espar d'avertissement jaune "Priv"	50°13`08.0"N 066°28`47.8"W

1220 - Sept-Iles - Nouvelle édition - 28-FEV-1997 - NAD 1983

20-OCT-2000.		LNM/D. 15-SEP-2000
Modifier	(Priv) F 13m pour lire (Priv) F Y 13m	50°11`23.7"N 066°22`16.9"W
Modifier	F (Priv) pour lire F Y (Priv)	50°11`11.8"N 066°22`01.3"W

1230 - Cap-Chat - Nouvelle édition - 29-FEV-1980 - Nad 1927

27-OCT-2000.		LNM/D. 01-SEP-2000
Porter	une bouée à espar lumineuse verte FI G marquée HA1	49°05`58.5"N 066°41`30.3"W
Porter	une bouée à espar lumineuse rouge FI R marquée HA2	49°05`57.7"N 066°41`33.4"W
Porter	un feu FI Y 6s 18m 8M	49°06`01.5"N 066°41`17.9"W
	En raison du mauvais positionnement du brise-lames sur le plan de Cap-Chat, la position du feu annoncé sera portée dans l'eau. Une annexe graphique sera produite à une date ultérieure pour corriger la situation.	

L/C1234 - Pointe-au-Pic - Nouvelle édition - 24-JUL-1998 - NAD 1983

27-OCT-2000.		LNM/D. 28-JUL-2000
Porter	une sonde découvrante de 0 mètre	47°37`25.3"N 070°08`24.3"W

L/C1236 - Pointe des Monts aux/to Escoumins - Nouvelle édition - 25-SEP-1998 - NAD 1983

27-OCT-2000.		LNM/D. 29-SEP-2000
Porter	un feu FI Y 6s 18m 8M	49°06`01.7"N 066°41`15.7"W
Porter	un brise-lames	joignant 49°05`55.3"N 066°41`11.6"W
		49°06`02.0"N 066°41`15.4"W
		et 49°05`58.7"N 066°41`26.6"W

1315 - Québec à/to Donnacona - Nouvelle édition - 19-MAI-2000 - NAD 1983

13-OCT-2000.		LNM/D. 31-MAR-2000
Rayer	la zone de dépôt	joignant 46°47`35.6"N 071°12`12.3"W
		46°47`32.1"N 071°12`03.3"W
		46°47`20.6"N 071°12`11.3"W
		46°47`25.6"N 071°12`23.3"W
		et 46°47`35.6"N 071°12`12.3"W

**PARTIE 2 – Édition 10/2000
CORRECTIONS AUX CARTES**

1316 - Port de Québec, Quai Irving à/to Courville - Nouvelle édition - 26-FEV-1999 - NAD 1983

13-OCT-2000. LNM/D. 29-SEP-2000
 Rayer la zone de dépôt joignant 46°47'35.6"N 071°12'12.3"W
 46°47'32.1"N 071°12'03.3"W
 46°47'20.6"N 071°12'11.3"W
 46°47'25.6"N 071°12'23.3"W
 et 46°47'35.6"N 071°12'12.3"W

1317 - Sault-au-Cochon à Pointe de la Durantaye - Nouvelle édition - 15-JAN-1999 - NAD 1983

27-OCT-2000. LNM/D. 13-OCT-2000
 Remplacer le symbole de la bouée verte par le symbole d'une bouée rouge. 46°56'45.5"N 070°51'04.9"W

1317 - Continuation A - Nouvelle édition - 15-JAN-1999 - NAD 1983

13-OCT-2000. LNM/D. 15-SEP-2000
 Rayer la zone de dépôt 46°47'29.0"N 071°12'14.0"W

1350 - Sorel a/to Ruisseau Lahaise - Feuille 1 - Carte Nouvelle - 06-JUL-1984 - Nad 1927

20-OCT-2000. LNM/D. (2101-1999)
 Déplacer la bouée lumineuse verte E45 de 45°55'32.1"N 073°09'27.0"W
 à 45°55'32.0"N 073°09'24.8"W

1350 - Ruisseau Lahaise à/to Saint-Antoine-sur-Richelieu - Feuille 2 - Carte Nouvelle - 06-JUL-1984 - Nad 1927

20-OCT-2000. LNM/D. (2101-1999)
 Déplacer la bouée lumineuse verte E45 de 45°55'32.1"N 073°09'27.0"W
 à 45°55'32.0"N 073°09'24.8"W

1351 - Pointe Naylor au Lac/to Lake Champlain - Feuille 4 - Carte Nouvelle - 21-SEP-1984 - Nad 1927

13-OCT-2000. LNM/D. (1929-1998)
 Déplacer la bouée à espar de tribord, rouge, marquée E554 de 45°01'17.9"N 073°20'52.4"W
 à 45°01'22.2"N 073°20'48.9"W
 Déplacer la bouée à espar de tribord, rouge, marquée E556 de 45°01'08.4"N 073°20'47.9"W
 à 45°01'12.0"N 073°20'45.0"W

1351 - Quai des Douanes/Customs Wharf - Feuille 4 - Carte Nouvelle - 21-SEP-1984 - Nad 1927

13-OCT-2000. LNM/D. (1929-1998)
 Rayer la bouée à espar de tribord, rouge, marquée E554 à 132°, 435 m (1427 pi) du point de triangulation Dou

1411 - Canal de Beauharnois, Lac Saint-Louis au/to Lac Saint-Francois - Nouvelle édition - 02-AOU-1996 - Nad 1927

20-OCT-2000. LNM/D. 14-JUL-2000
 Modifier QG pour lire FI G 45°14'35.5"N 073°59'00.0"W

1438 - Grindstone Island to/a Carleton Island - Nouvelle édition - 06-OCT-1995 - NAD 1983

20-OCT-2000. LNM/D. (2304-1999)
 (P)Rayer la bouée à espar de bâbord, verte, marquée J5/1 44°19'27.0"N 076°07'42.0"W

1509 - A à B - Feuille 1 - Carte Nouvelle - 18-MAI-1990 - NAD 1983

20-OCT-2000. LNM/D. 28-JUL-2000
 Rayer la bouée à espar rouge marquée HD36. 45°31'19.9"N 073°53'30.3"W
 Rayer la bouée à espar rouge marquée HD46. 45°31'10.6"N 073°54'16.0"W

**PARTIE 2 – Édition 10/2000
CORRECTIONS AUX CARTES**

1510 - Carillon au/to Lac Saint-Louis - Feuille 1 - Nouvelle édition - 23-JAN-1998 - Nad 1927

13-OCT-2000. LNM/D. (1735-1999)
 Coller l'annexe graphique ci-incluse 45°24`00.0"N 073°56`00.0"W
 Coller l'annexe graphique ci-incluse 45°21`00.0"N 073°58`00.0"W

1510 - Baie de Vaudreuil à/to Laval - Feuille 2 - Nouvelle édition - 23-JAN-1998 - Nad 1927

13-OCT-2000. LNM/D. (1735-1999)
 Coller l'annexe graphique ci-incluse 45°24`12.0"N 073°57`24.0"W

1512 - Ottawa to/à Long Island - Feuille 1 - Nouvelle édition - 03-AOU-1984 - Nad 1927

13-OCT-2000. LNM/D. 04-AUG-2000
 Modifier Adjoining Chart/Carte adjacente 1511 pour lire "Adjoining Chart/Carte adjacente 1515" 45°27`30.0"N 075°41`28.0"W

1550 - Britannia Bay - Nouvelle édition - 05-JAN-1996 - Nad 1927

20-OCT-2000.
 Déplacer la bouée à espar de bâbord, verte, marquée K1 de 45°21`47.5"N 075°49`10.0"W
 à 45°21`46.0"N 075°49`06.0"W

1550 - Britannia Bay à/to Breckenridge - Nouvelle édition - 05-JAN-1996 - Nad 1927

20-OCT-2000.
 Déplacer la bouée à espar de tribord, rouge, marquée KN2 de 45°21`29.0"N 075°49`29.5"W
 à 45°21`32.0"N 075°49`31.0"W
 Modifier la légende KN2 pour lire KN6 vis-à-vis la bouée à espar rouge 45°21`32.0"N 075°49`31.0"W
 Déplacer la bouée à espar de bâbord, verte, marquée K1 de 45°21`47.5"N 075°49`10.0"W
 à 45°21`46.0"N 075°49`06.0"W
 Porter une bouée à espar de bâbord, verte, marquée KN5 45°21`32.0"N 075°49`12.0"W

L/C2000 - Lake Ontario/Lac Ontario - Nouvelle édition - 10-AVR-1998 - NAD 1983

20-OCT-2000. LNM/D. (1523-1998)
 Modifier FI 4s 14m 5M pour lire Iso 2s 14m 5M 43°56`13.0"N 076°51`35.0"W

2049 - Whitby Harbour - Carte Nouvelle - 10-MAI-1985 - Nad 1927

20-OCT-2000. LNM/D. (540-1996)
 Rayer le feu postérieur d'alignement 43°51`06.2"N 078°55`39.4"W
 Le feu postérieur F R 18m de l'alignement de Whitby Harbour a été supprimé. La ligne de l'alignement et le relèvement de 353° doivent être rayés. Le feu antérieur FR 10m demeure inchangé.

L/C2110 - Long Point Bay - Nouvelle édition - 29-MAI-1998 - NAD 1983

06-OCT-2000. LNM/D. (738-1999)
 Déplacer la bouée à espar de tribord, rouge, marquée ED4 de 42°46`23.8"N 080°11`35.0"W
 à 42°46`19.4"N 080°11`48.7"W
 13-OCT-2000. LNM/D. 06-OCT-2000
 Déplacer la bouée charpente de tribord lumineuse rouge FI R, marquée ED2 de 42°45`53.0"N 080°11`05.0"W
 à 42°45`50.1"N 080°11`41.2"W

L/C2120 - Niagara River to/a Long Point - Nouvelle édition - 06-NOV-1998 - NAD 1983

13-OCT-2000. LNM/D. 09-JUN-2000
 Rayer le feu postérieur de l'alignement 42°51`20.0"N 079°34`45.0"W
 Le feu postérieur de l'alignement de Port Maitland F G 23m a été supprimé. Le relèvement et la légende 021° doivent être rayés. Le feu antérieur demeure à sa position et a été remplacé par un feu Iso G.

**PARTIE 2 – Édition 10/2000
CORRECTIONS AUX CARTES**

Modifier	F G pour lire Iso G vis-à-vis le feu Le feu postérieur de l'alignement de Port Maitland F G 23m a été supprimé. Le relèvement et la légende 021° doivent être rayés. Le feu antérieur demeure à sa position et a été remplacé par un feu Iso G.	42°51'11.0"N 079°34'50.0"W
Déplacer	la bouée charpente de tribord lumineuse rouge FI R, marquée ED2	de 42°45'53.0"N 080°11'05.0"W à 42°45'50.1"N 080°11'41.2"W
L/C2123 - Pelee Passage to/à la Detroit River - Nouvelle édition - 12-MAR-1993 - Nad 1927		
	06-OCT-2000.	LNМ/D. (750-1999)
Modifier	FG pour lire Iso G vis-à-vis le feu	42°00'36.0"N 082°46'45.0"W
2140 - Continuation A - Carte Nouvelle - 16-SEP-1988 - NAD 1983		
	13-OCT-2000.	LNМ/D. (275-1995)
Rayer	le feu postérieur de l'alignement F G 23m Le feu postérieur de l'alignement de Port Maitland F G 23m a été supprimé. Le relèvement et la légende 021° doivent être rayés. Le feu antérieur demeure à sa position et a été remplacé par un feu Iso G.	42°51'19.0"N 079°34'43.0"W
Modifier	F G 15m pour lire Iso G 15m vis-à-vis le feu Le feu postérieur de l'alignement de Port Maitland F G 23m a été supprimé. Le relèvement et la légende 021° doivent être rayés. Le feu antérieur demeure à sa position et a été remplacé par un feu Iso G.	42°51'10.7"N 079°34'47.3"W
2181 - Port Dover - Nouvelle édition - 10-NOV-1989 - Nad 1927		
	06-OCT-2000.	LNМ/D. (1917-1999)
Déplacer	la bouée à espar de tribord, rouge, marquée ED6	de 42°46'41.5"N 080°11'53.5"W à 42°46'40.9"N 080°11'54.4"W
2203 - Clark Island to/à Magnetawan River - Feuille 3 - Nouvelle édition - 30-JUN-2000 - Nad 1927		
	13-OCT-2000.	LNМ/D. 06-OCT-2000
Porter	une roche à fleur d'eau	45°46'18.9"N 080°33'47.5"W
2203 - Isle of Pines to/à Byng Inlet - Feuille 3 - Nouvelle édition - 30-JUN-2000 - Nad 1927		
	20-OCT-2000.	LNМ/D. 13-OCT-2000
Porter	une roche à fleur d'eau	45°44'11.1"N 080°40'04.7"W
	06-OCT-2000.	LNМ/D. 11-AUG-2000
Porter	une profondeur de 1 pied	45°46'01.9"N 080°37'26.0"W
2203 - Britt - Feuille 3 - Nouvelle édition - 30-JUN-2000 - Nad 1927		
	13-OCT-2000.	LNМ/D. 06-OCT-2000
Porter	une roche à fleur d'eau	095°, 125m du coin Sud-Est du quai public
2203 - Mile/Mille 56 - Feuille 3 - Nouvelle édition - 30-JUN-2000 - Nad 1927		
	20-OCT-2000.	LNМ/D. 13-OCT-2000
Porter	une roche à fleur d'eau	217°, 1133m du feu de l'île Gereaux
L/C2282 - Owen Sound to/à Cabot Head - Nouvelle édition - 07-JUN-1996 - NAD 1983		
	27-OCT-2000.	LNМ/D. 14-JUL-2000
Porter	See Inset Chart 2283/Voir cartouche carte 2283	44°44'44.0"N 081°07'42.0"W
Porter	See Inset Chart 2283/Voir cartouche carte 2283	44°36'42.0"N 080°55'50.0"W
2293 - BYNG INLET - Nouvelle édition - 11-JUN-1965 - Nad 1927		
	13-OCT-2000.	LNМ/D. 08-SEP-2000
Porter	une roche à fleur d'eau	45°46'18.9"N 080°33'47.5"W

**PARTIE 2 – Édition 10/2000
CORRECTIONS AUX CARTES**

2293 - Byng Inlet and Approaches - Nouvelle édition - 11-JUN-1965 - Nad 1927

20-OCT-2000. LNM/D. 13-OCT-2000
Porter une roche à fleur d'eau 45°44`11.1"N 080°40`04.7"W

L/C4001 - Gulf of Maine to Strait of Belle Isle /au Détroit de Belle Isle - Nouvelle édition - 01-DEC-1995 - NAD 1983

27-OCT-2000. LNM/D. 04-AUG-2000
Rayer la bouée ODAS/SADO lumineuse jaune, marquée 44140 42°51`07.2"N 051°33`55.8"W

L/C4013 - Halifax to/à Sydney - Nouvelle édition - 07-NOV-1986 - Nad 1927

06-OCT-2000. LNM/D. (2357-1999)
Modifier FI(3)20s 65ft 13M pour lire "FI 7s 65ft 14M" 44°49`28.9"N 062°20`18.6"W

4142 - Evandale to/à Ram Island - Feuille 1 - Nouvelle édition - 01-NOV-1996 - NAD 1983

13-OCT-2000. LNM/D. 26-MAY-2000
(T)Porter une bouée à espar de bâbord verte, marquée H11/5 45°50`06.3"N 066°11`16.6"W
(T)Porter une bouée à espar de tribord lumineuse rouge FI R, marquée H10 45°50`04.8"N 066°11`05.1"W
(T)Porter une bouée à espar de bâbord verte, marquée H11 45°50`03.9"N 066°11`07.1"W
27-OCT-2000. LNM/D. 26-MAY-2000
(T)Porter une bouée à espar de tribord lumineuse rouge FI R, marquée H12/6 45°50`07.1"N 066°11`14.6"W

4142 - Grand Lake - Feuille 4 - Réimpression - 28-AVR-1989 - Nad 1927

06-OCT-2000. LNM/D. 26-MAY-2000
ANNULE les feux 46°03`24.0"N 066°00`10.0"W
Avis 815(P)/93 annulé. Cette information fut incorporée dans la Nouvelle édition 1996 de cette carte.
ANNULE le feu "FI R" 46°03`24.0"N 066°00`10.0"W
Avis 815(P)/93 annulé.

4202 - Halifax Harbour - Point Pleasant to/à Bedford Basin - Nouvelle édition - 31-DEC-1999 - NAD 1983

27-OCT-2000.
Les valeurs des alignements ne figurent pas sur certains exemplaires de la nouvelle édition de la carte 4202, datée du 31 décembre 1999. Tous les exemplaires de cette carte portant une estampille verte "Corrigée d'après l'Avis aux navigateurs Déc. 24 1999" devraient être retournés au dépositaire le plus proche afin de recevoir gratuitement un nouvel exemplaire de cette carte.
Rayer la hauteur libre de 48 mètres 44°39`49.7"N 063°35`06.0"W
Porter une hauteur libre de 47 mètres 44°39`49.7"N 063°35`03.0"W

L/C4227 - Country Harbour to/à Ship Harbour - Carte Nouvelle - 24-MAI-1991 - NAD 1983

06-OCT-2000. LNM/D. (564-1999)
Modifier FI(3)20s 20m 13M pour lire "FI 7s 20m 14M" 44°49`29.2"N 062°20`16.0"W

4235 - Barren Island to/à Taylors Head - Nouvelle édition - 28-AVR-2000 - NAD 1983

27-OCT-2000.
Modifier la légende 020 1/2 °W 2000 (4) pour lire 020 1/2°W 2000 (4'E) 44°43`12.0"N 062°26`14.0"W

L/C4240 - Liverpool Harbour to/à Lockeport Harbour - Carte Nouvelle - 06-OCT-1989 - NAD 1983

27-OCT-2000. LNM/D. 01-SEP-2000
Porter une épave WK avec une profondeur connue de 4 mètres, 5 décimètres 43°54`05.4"N 064°47`18.0"W

**PARTIE 2 – Édition 10/2000
CORRECTIONS AUX CARTES**

4308 - Petit-de-Grat Inlet - Nouvelle édition - 07-SEP-1984 - Nad 1927

06-OCT-2000. LNM/D. (1904-1999)
 Déplacer la bouée à espar de tribord, rouge, marquée CJ4 de 45°29`23.0"N 060°58`01.0"W
 à 45°29`22.8"N 060°58`09.0"W
 Modifier CJ7 pour lire CJ5, vis-à-vis la bouée charpente de bâbord lumineuse 45°29`46.0"N 060°57`52.5"W
 verte, Q G
 Porter une bouée charpente de tribord lumineuse rouge, Q R, marquée 45°29`46.0"N 060°57`49.0"W
 CJ6

L/C4320 - Egg Island to/à West Ironbound Island - Nouvelle édition - 26-SEP-1997 - NAD 1983

13-OCT-2000. LNM/D. (1131-1999)
 Remplacer la bouée à cloche charpente de tribord lumineuse rouge FI R, 44°27`19.4"N 064°02`36.7"W
 marquée MA54 par une bouée à sifflet de charpente de tribord
 lumineuse rouge FI R, marquée MA54

4381 - Mahone Bay - Nouvelle édition - 17-JAN-1986 - Nad 1927

13-OCT-2000. LNM/D. (1701-1999)
 Remplacer la bouée à cloche charpente de tribord lumineuse rouge FI R, 44°27`19.0"N 064°02`39.0"W
 marquée MA54 par une bouée à sifflet de charpente de tribord
 lumineuse rouge FI R, marquée MA54

4386 - St.Margaret's Bay - Nouvelle édition - 03-OCT-1986 - Nad 1927

13-OCT-2000. LNM/D. 11-AUG-2000
 Remplacer la bouée à cloche charpente de tribord lumineuse rouge FI R, 44°27`19.0"N 064°02`39.0"W
 marquée MA54 par une bouée à sifflet de charpente de tribord
 lumineuse rouge FI R, marquée MA54

4448 - Port Hood - Nouvelle édition - 27-AVR-1990 - Nad 1927

06-OCT-2000. LNM/D. (74-1997)
 ANNULER le feu 46°00`51.2"N 061°33`26.2"W
 Avis 649(P)/93 annulé.
 Modifier FI R pour lire, FI R (Priv) 46°00`51.2"N 061°33`26.2"W

L/C4462 - St. George's Bay - Nouvelle édition - 28-JUN-1985 - Nad 1927

06-OCT-2000. LNM/D. (1124-1999)
 ANNULER le feu 46°00`51.2"N 061°33`26.2"W
 Avis 649(P)/93 annulé.

L/C4462 - St. George's Bay - Nouvelle édition - 28-JUN-1985 - Nad 1927

06-OCT-2000. LNM/D. (1124-1999)
 Modifier FI R pour lire, FI R (Priv) 46°00`52.0"N 061°33`26.0"W

L/C4485 - Cap des Rosiers à/to Chandler - Nouvelle édition - 26-SEP-1997 - NAD 1983

06-OCT-2000. LNM/D. 22-SEP-2000
 Porter la note: DISPOSITIF DE SÉPARATION DU TRAFIC ANNULÉ dans le cadre supérieur droit vis-à-vis la
 TRAFFIC SEPARATION SCHEME CANCELLED longitude 64°W.

4529 - Fogo Harbour and Seal Cove - Nouvelle édition - 30-SEP-1988 - Nad 1927

06-OCT-2000. LNM/D. (165-1997)
 Rayer la bouée conique de tribord, rouge, marquée DF6 49°43`05.0"N 054°16`14.0"W
 Porter une bouée à espar de tribord lumineuse rouge FI R, marquée DF6 49°43`05.0"N 054°16`14.0"W

4619 - Presque Harbour to Bar Haven Island and Paradise Sound - Nouvelle édition - 20-NOV-1998 - NAD 1983

06-OCT-2000.
 Rayer la bouée à espar de bâbord, verte, marquée PQ3 47°34`52.0"N 054°25`56.0"W
 Porter une bouée à espar de bâbord lumineuse verte FI G, marquée PQ3 47°34`51.0"N 054°25`57.0"W

**PARTIE 2 – Édition 10/2000
CORRECTIONS AUX CARTES**

L/C4841 - Placentia Road - Carte Nouvelle - 19-MAI-1989 - NAD 1983

20-OCT-2000.

LNLM/D. 22-SEP-2000

Sur certains exemplaires.

Rayer	la bouée à espar de tribord rouge, marquée PX6	47°14`58.0"N 053°57`53.4"W
Rayer	la bouée à espar de tribord lumineuse rouge FI R, marquée PX6	47°14`58.0"N 053°57`53.4"W

L/C4845 - Renew's Harbour to/ Motion Bay - Nouvelle édition - 12-SEP-1997 - NAD 1983

13-OCT-2000.

LNLM/D. 24-MAR-2000

Porter	un feu, FI R	47°05`42.0"N 052°56`45.0"W
Porter	une bouée à espar de tribord lumineuse rouge FI R, marquée MB2	47°05`23.0"N 052°55`03.0"W
Porter	une bouée à espar de tribord lumineuse rouge FI R, marquée MB4	47°05`27.0"N 052°56`32.0"W

4886 - Twillingate Harbour - Carte Nouvelle - 26-DEC-1997 - NAD 1983

27-OCT-2000.

LNLM/D. (305-1999)

Remplacer	la bouée à espar de bâbord, marquée DT5, par une bouée à espar de bâbord lumineuse verte FI G, marquée DT5	49°39`14.3"N 054°46`04.8"W
Remplacer	la bouée à espar de tribord, marquée DT6, par une bouée à espar de tribord lumineuse rouge FI R, marquée DT6	49°39`11.4"N 054°46`09.0"W
Remplacer	la bouée à espar de tribord, marquée DT8, par une bouée à espar de tribord lumineuse rouge FI R, marquée DT8	49°39`06.6"N 054°46`06.7"W
Remplacer	la bouée à espar de bâbord, marquée DUR3, par une bouée à espar de bâbord lumineuse verte FI G, marquée DUR3	49°40`03.8"N 054°44`31.0"W
Remplacer	la bouée à espar de tribord, marquée DUR6, par une bouée à espar de tribord lumineuse rouge FI R, marquée DUR6	49°40`01.0"N 054°44`39.0"W

4886 - Twillingate Fish Harbour Wharf - Carte Nouvelle - 26-DEC-1997 - NAD 1983

27-OCT-2000.

LNLM/D. (305-1999)

Remplacer	la bouée à espar de tribord, marquée DT8, par une bouée à espar de tribord lumineuse rouge FI R, marquée DT8	49°39`06.6"N 054°46`06.7"W
Remplacer	la bouée à espar de tribord, marquée DT10, par une bouée à espar de tribord lumineuse rouge FI R, marquée DT10	49°39`00.0"N 054°46`01.3"W

4957 - Havre-Aubert - Carte Nouvelle - 13-JUL-1990 - NAD 1983

20-OCT-2000.

LNLM/D. 21-JUL-2000

Porter	une profondeur de 1 mètre 5 décimètres	47°14`01.1"N 061°49`46.6"W
Porter	une profondeur de 0 mètre 2 décimètres	47°14`05.4"N 061°49`35.9"W
Remplacer	la profondeur de 4 mètres 8 décimètres par 1 mètre 7 décimètres	47°14`11.3"N 061°49`30.4"W
Porter	une profondeur de 4 mètres 7 décimètres	47°14`15.9"N 061°49`30.5"W
Porter	une profondeur de 4 mètres 2 décimètres	47°14`28.5"N 061°49`18.2"W
Remplacer	une profondeur de 5 mètres 3 décimètres par 4 mètres 9 décimètres	47°14`30.4"N 061°49`10.4"W
Porter	une profondeur de 4 mètres 8 décimètres	47°14`33.2"N 061°49`13.0"W
Modifier	5,5 m pour lire 5,2 m (1999)	47°14`03.5"N 061°49`40.5"W
Modifier	5,5 m pour lire 5,2 m (1999)	47°14`36.0"N 061°49`08.6"W
Remplacer	une profondeur de 5 mètres 1 décimètre par 4 mètres 6 décimètres	47°14`31.2"N 061°49`15.6"W

6021 - Lake Muskoka. - Feuille 1 - Nouvelle édition - 24-SEP-1999 - NAD 1983

13-OCT-2000.

LNLM/D. 22-SEP-2000

Porter	un port de plaisance	45°01`43.0"N 079°28`50.0"W
--------	----------------------	----------------------------

**PARTIE 2 – Édition 10/2000
CORRECTIONS AUX CARTES**

6021 - Lake Muskoka.. - Feuille 2 - Nouvelle édition - 24-SEP-1999 - NAD 1983

13-OCT-2000.		LNM/D. 22-SEP-2000
Modifier	Home Island pour lire Morris Island	45°01`35.0"N 079°32`00.0"W
Porter	un port de plaisance	45°01`43.0"N 079°28`50.0"W

6022 - Lake Rosseau and /et Lake Joseph - Feuille 1 - Nouvelle édition - 24-SEP-1999 - NAD 1983

27-OCT-2000.		
Rayer	le feu	45°08`10.0"N 079°33`57.0"W
Porter	une bouée à espar de tribord lumineuse rouge FI R, marquée M2/2	45°08`11.0"N 079°33`58.0"W

6023 - Lake of Bays - Nouvelle édition - 26-FEV-1988 - Nad 1927

27-OCT-2000.		LNM/D. 29-SEP-2000
Rayer	la bouée à espar de bâbord, verte, marquée D5	45°17`18.0"N 079°02`14.0"W
Porter	une bouée à espar de danger isolé, noire, rouge et noire, marquée D	45°17`19.0"N 079°02`14.0"W

6100 - Lac Saint-Jean - Feuille 1 - Carte Nouvelle - 15-MAI-1987 - Nad 1927

13-OCT-2000.		LNM/D. 15-SEP-2000
Rayer	la bouée charpente lumineuse rouge et blanche marquée "PER"	48°41`24.0"N 072°06`35.0"W

6100 - Rivière Péribonca - Feuille 3 - Carte Nouvelle - 15-MAI-1987 - Nad 1927

13-OCT-2000.		LNM/D. 15-SEP-2000
Rayer	la bouée charpente lumineuse marquée "PER"	48°41`24.0"N 072°06`35.0"W

L/C8007 - Halifax to/à Sable Island/Île de Sable,Including/y compris Emerald Bank/Banc d'Émeraude and/et Sable Island Bank/Banc de l'Île de Sable - Nouvelle édition - 19-AOU-1988 - Nad 1927

06-OCT-2000.		LNM/D. (1137-1999)
Modifier	FI(3)20s 65ft 13M pour lire "FI 7s 65ft 14M"	44°49`28.9"N 062°20`18.5"W

L/C8010 - GRAND BANK/GRAND BANC SOUTHERN PORTION/PARTIE SUD,ATLANTIC OCEAN/OCEAN ATLANTIQUE - Nouvelle édition - 01-AOU-1986 - Nad 1927

27-OCT-2000.		LNM/D. (128-1996)
Rayer	la bouée ODAS/SADO lumineuse jaune FI (5) Y, marquée 44140	42°51`07.2"N 051°33`55.8"W

PUBLICATION DE LA GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE - Modifications à la publication des Aides radio à la navigation maritime (Atlantique et Grands Lacs) - 2000.

Page 2-19

SCTM Port-aux-Basques, Terre-Neuve (VOJ)

Sous la section Installations situées à:

Rayer	Port aux Basques	47°34'19"N	59°07'57"W
Ajouter	Table Mountain	47°41'11"N	59°16'19"W

Page 2-20

SCTM Port-aux-Basques/VOJ – Communications navire/terre:

Rayer Port aux Basques

Ajouter Table Mountain

même site

Rayer C14

Ajouter C11

Page 2-20

SCTM Port-aux-Basques/VOJ – Diffusions:

Heures UTC		Fréquences
1207	Rayer	Port-aux-Basques*
1207	Ajouter	Table Mountain*

Page 2-21

SCTM Port-aux-Basques/VOJ – Diffusions:

Heures UTC		Fréquences	Contenu
1837	Rayer	Port-aux-Basques*	
1837	Ajouter	Table Mountain*	
Continu	Rayer	Port-aux-Basques*	RMC en anglais seulement par Ramea Island et Port-aux-Basques.
Continu	Ajouter	Table Mountain*	RMC en anglais seulement par Ramea Island et Table Mountain.

Page 2-21

SCTM Port-aux-Basques/VOJ – Listes de trafic:

Heures	Fréquences	Sites
0138 UTC ensuite aux quatre heures	C27	Rayer Port-aux-Basques Ajouter Table Mountain

Page 3-29 Zone STM de Port-aux-Basques

Identification et Fréquences

Secteur	Indicatif d'appel	Voie	Fréquence (MHz)
1	<i>"Port-aux-Basques Trafic"</i>	Rayer 14 Ajouter 11	Rayer 156.700 Ajouter 156.55

PARTIE 4 – Édition 10/2000
CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

Arctique canadien, volume 2, quatrième édition, 1985 —

Page 24 — Paragraphe 28, ligne 3 (ré: correction émise dans l'Édition mensuelle n° 8/2000)

Supprimer: UX (● — — ● ● —)

Remplacer par: UX (● ● — — ● ● —)

Labrador et baie d'Hudson, sixième édition, 1988 —

Page 166 — Diagramme (ré: correction émise dans l'Édition mensuelle n° 4/97)

Ajouter une bouée lumineuse à espar de tribord FIR, marquée NM12, @ 011° et 203,5 m du coin NE du quai public Est.

(N00-16.0)

Page 169 — Paragraphe 264.1, dernière ligne

Ajouter: La **bouée** lumineuse à espar de tribord NL12 (279.81) marque le haut-fond de 13 pieds (3,9 m) qui gît dans l'entrée de Ladys Arm.

(N00-16.1)

Nouvelle-Écosse (côte de l'Atlantique) et baie de Fundy, première édition, 1990 —

Page 220 — Paragraphe 51, ligne 1

Supprimer: cloche «MA52»

Remplacer par: sifflet MA54

(A00-008)

Page 332 — Paragraphe 180, ligne 1

Supprimer: Le feu du passage Letite

Remplacer par: La tour d'un feu abandonné

(A00-009)

ATL 101 — Terre-Neuve, Côtes Nord-Est et Est, première édition, 1997 —

Page 61 — Paragraphe 423, dernière ligne

Ajouter: La **bouée** lumineuse à espar de bâbord DBE7 (352.8) est mouillée à quelque 328 pieds (100 m) au Nord de Mussel Bed Rocks.

(N00-14.5)

Page 68 — Paragraphe 508, dernière ligne

Ajouter: La **bouée** lumineuse à espar de bâbord DT5 (358.193) et les **bouées** lumineuses à espar de tribord DT6 et DT8 (358.2, 358.3) sont mouillées dans le chenal entre l'îlot et l'extrémité du brise-lames situé à proximité de l'usine de transformation de poisson. La **bouée** lumineuse à espar de tribord DT10 (358.40) est mouillée à 377 pieds (115 m) au Sud de l'extrémité de la jetée Ouest du quai situé à faible distance au NW de l'usine de transformation de poisson.

(N00-14.6)

PARTIE 4 – Édition 10/2000
CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

Page 79 — Paragraphe 87, ligne 5 – après «Point.»

Insérer: Un haut-fond, asséchant de 1 pied (0,3 m), gît à 66 pieds (20 m) à l'ENE de l'extrémité Est de Ship Island. La **bouée** lumineuse à espar de tribord (365.8) est mouillée à quelque 180 pieds (55 m) à l'ENE de l'extrémité Est de Ship Island.

(N00-14.7)

ATL 102 — Terre-Neuve, Côtes Est et Sud, première édition, 1995 —

Page 2 — Paragraphe 7, ligne 5 – après «Bonavista.»

Ajouter: La **bouée** à espar lumineuse à cloche cardinale Nord JBR (449.5) est mouillée à 0,1 mille au Nord de Brandy Rocks.

(N00-14.8)

Page 36 — Paragraphe 328, lignes 8 et 9

Supprimer: une **bouée**

Remplacer par: la **bouée** lumineuse à espar de tribord CP2 (486.65)

(N00-14.9)

Page 40 — Paragraphe 360, ligne 3 – après «Pond.»

Insérer: La **bouée** lumineuse à espar de tribord CW8 (497.14) est mouillée à 0,7 mille à l'WSW de l'extrémité SW de Kellys Island.

(N00-15.0)

Page 40 — Paragraphe 360, ligne 5 – après «Island.»

Insérer: La **bouée** lumineuse à espar de tribord CW4 (497.12) est mouillée à 0,5 mille à l'ENE de l'extrémité NE de Little Bell Island. La **bouée** lumineuse à espar de bâbord CW5 (497.11) est mouillée à 1,6 mille au SSE de l'extrémité SE de Little Bell Island.

(N00-15.1)

Page 42 — Paragraphe 371, dernière ligne

Ajouter: Un **feu** (491.58), reposant sur un mât, est placé sur l'extrémité du brise-lames NE.

(N00-15.2)

Page 43 — Paragraphe 2, ligne 1 – avant «gisant» (ré: correction émise dans l'Édition mensuelle n°10/98)

Supprimer: de bâbord MSF3

Remplacer par: à espar cardinale Nord MSF

(N00-15.3)

Page 54 — Paragraphe 74, dernière ligne

Ajouter: Les **bouées** lumineuses à espar de tribord MB2 et MB4 (508.21, 508.22) sont mouillées à faible distance au Sud de Saturday Ledge et de Harbour Rock, respectivement.

(N00-15.4)

Page 54 — Paragraphe 76, dernière ligne

Ajouter: Un **feu** (508.23), reposant sur un mât, est placé sur l'extrémité du quai public.

(N00-15.5)

PARTIE 4 – Édition 10/2000
CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

Page 70 — Paragraphe 24, ligne 2 – après «**Gut.**»

Insérer: Les **bouées** lumineuses à espar de tribord PX4 et PX6 (18.2, 18.1) jalonnent les approches Ouest du pont.

(N00-15.6)

Page 72 — Paragraphe 36, dernière ligne

Ajouter: La **bouée** lumineuse à espar de bâbord A11 (28.1) est mouillée à 1,3 mille au SW de Broad Cove Point.

(N00-15.7)

Page 73 — Paragraphe 49, lignes 8 à 10

Supprimer: «La **bouée** ... Point.»

Remplacer par: La **bouée** lumineuse de tribord AF2 (36) et la **bouée** lumineuse à espar de tribord AF4 (36.2) jalonnent l'entrée de Fox Harbour.

(N00-15.8)

Page 96 — Paragraphe 242, ligne 7

Supprimer: une **bouée**

Remplacer par: la **bouée** lumineuse à espar de bâbord PQ3 (51.66)

(N00-15.9)

CEN 307 — North Channel (lac Huron), première édition, 2000 —

Annuler les corrections qui ont été émises dans l'Édition mensuelle n° 6/2000.

Grands Lacs, Volume 2, septième édition, 1993 —

Toute le livre est maintenant annulé.

Grand lac des Esclaves et fleuve Mackenzie, septième édition, 1989 —

Page 1 — Paragraphe 7, dernière ligne

Supprimer: *Avis aux navigateurs*

Remplacer par: *Aides radio à la navigation maritime (Atlantique et Grands Lacs)*

(C00-079.1)

Page 1 — Paragraphe 8, ligne 9

Supprimer: la station de compte rendu désignée

Remplacer par: le centre des Services de communications et de trafic maritimes (SCTM) à Inuvik

(C00-079.2)

Page 2 — Supprimer le paragraphe 12.

(C00-079.3)

Page 88 — Paragraphe 148, ligne 3

Supprimer: Nord

Remplacer par: Sud

(C00-080.1)

Page 89 — Paragraphe 164, dernière ligne

Supprimer: 4,4

Remplacer par: 5

(C00-080.2)

PARTIE 4 – Édition 10/2000
CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

- Page 102 — Paragraphe 52, lignes 5 et 6
Supprimer: «, et par un alignement» jusqu'à la fin du paragraphe.
(C00-080.3)
- Page 103 — Paragraphe 76, lignes 1 à 3
Supprimer: «Des alignements ... 319,4,»
Remplacer par: Une balise de jour de tribord au mille 316,8, un alignement de marques de jour avec un RAM au mille 319,3
(C00-080.4)
- Page 114 — Paragraphe 187, lignes 2 à 4
Supprimer: «des alignements ... 452,3 et»
Remplacer par: une balise de jour de tribord au mille 452,3, un alignement de marques de jour avec un RAM au mille
(C00-080.5)
- Page 115 — Paragraphe 200, lignes 1 à 3
Supprimer: «Un alignement ... lumineuse»
Remplacer par: Une balise de jour de tribord au mille 472,8 et des bouées non lumineuses
(C00-081.1)
- Page 117 — Paragraphe 223, lignes 1 et 2
Supprimer: à faible distance à l'Ouest du RAM situé
(C00-081.2)
- Page 118 — Supprimer le paragraphe 8.
(C00-081.3)
- Page 119 — Paragraphe 27, ligne 2 – après «alignements»
Insérer: lumineux et
(C00-081.4)
- Page 122 — Paragraphe 48, lignes 7 et 8
Supprimer: «à proximité ... NW»
Remplacer par: au NE
(C00-081.5)
- Page 123 — Paragraphe 53, dernière ligne
Supprimer: au mille 526,7.
Remplacer par: au mille 523 et par un alignement lumineux avec un RAM au mille 526,8.
(C00-081.6)
- Page 128 — Paragraphe 122, ligne 2
Supprimer: NE
Remplacer par: NW
(C00-082.1)

PARTIE 4 – Édition 10/2000
CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

- Page 132 — Paragraphe 143, ligne 4
Page 132 — Paragraphe 143, ligne 6
Page 132 — Paragraphe 145, lignes 2 et 3
Page 132 — Paragraphe 145, lignes 4 et 5
Page 132 — Paragraphe 146, ligne 3
Page 132 — Paragraphe 147, lignes 1 et 2
Page 132 — Paragraphe 148, ligne 3
Supprimer: avec un RAM
(C00-082.2)
- Page 133 — Après le paragraphe 160
Insérer: 160.1 Une balise de jour de bâbord est placée sur le rivage Est au mille 665.
(C00-082.3)
- Page 136 — Supprimer les paragraphes 201 à 203
Remplacer par: 201 La route entre Fort Good Hope et le mille 696 est marquée par des bouées et par des balises de jour de bâbord placées sur le rivage Est aux milles 687,6, 691 et 695,5.
(C00-082.4)
- Page 137 — Paragraphe 206, ligne 3
Supprimer: 716,1
Remplacer par: 715,6
(C00-082.5)
- Page 139 — Paragraphe 234, ligne 2
Supprimer: 2,2 milles
Remplacer par: 1,1 mille
(C00-083.1)
- Page 139 — Supprimer le paragraphe 237.
(C00-083.2)
- Page 140 — Supprimer le paragraphe 264
Remplacer par: 264 La route entre les milles 830 et 842 est marquée par des bouées non lumineuses et par des balises de jour. Des balises de jour de bâbord sont placées sur le rivage Est au milles 830,7 et 837,7 et des balises de jour de tribord, sur le rivage Ouest aux milles 835,1 et 835,4.
(C00-083.3)
- Page 141 — Paragraphe 267, ligne 2 – après «852,9»
Insérer: , une balise de jour de bâbord sur le rivage Est au mille 859,4
(C00-083.4)
- Page 141 — Supprimer le paragraphe 269.
(C00-083.5)
- Page 143 — Paragraphe 286, ligne 4
Supprimer: celle de
Remplacer par: le centre des Services de communications et de trafic maritime à
(C00-083.6)

PARTIE 5 – Édition 10/2000
CORRECTIONS AUX LIVRES DES FEUX, DES BOUÉES ET DES SIGNAUX DE BRUME

No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caracté- ristiques du feu	Hau- teur focale en m. au dessus de l'eau	Portée Nom- inale	Description ----- Hauteur en mètres au dessus du sol	Remarques ----- Signaux de brume
-----	-----	--	------------------------------	--	-------------------------	---	--

TERRE-NEUVE

18.1	<i>Placentia Gut Inner - Bouée lumineuse PX6</i>						<i>Rayer du Livre.</i>	Carte:4841 Éd. 10/00	
51.66	<i>Monkstown – Bouée lumineuse PQ3</i>	47 34 51 54 25 57	FI G	4s	<i>Espar verte, marquée "PQ3".</i>	<i>À longueur d'année.</i>	Carte:4619 Éd 10/00
264.2	<i>Pacquet Harbour - Bouée lumineuse KP2</i>	49 59 12 55 51 57	FI R	4s	<i>Rouge, marquée "KP2".</i>	<i>Saisonnier.</i>	Carte:4520 Éd. 10/00
358.193	<i>Twillingate - Bouée lumineuse DT5</i>	49 39 14.3 54 46 04.8	FI G	4s	<i>Espar verte, marquée "DT5".</i>	<i>Saisonnier.</i>	Carte:4886 Éd. 10/00
358.2	<i>Twillingate - Bouée lumineuse DT6</i>	49 39 11.4 54 46 09	FI R	4s	<i>Espar rouge, marquée "DT6".</i>	<i>Saisonnier.</i>	Carte:4886 Éd. 10/00
358.3	<i>Twillingate - Bouée lumineuse DT8</i>	49 39 06.6 54 46 06.7	FI R	4s	<i>Espar rouge, marquée "DT8".</i>	<i>Saisonnier.</i>	Carte:4886 Éd. 10/00
358.4	<i>Twillingate - Bouée lumineuse DT10</i>	49 39 00 54 46 01.3	FI R	4s	<i>Espar rouge, marquée "DT10".</i>	<i>Saisonnier.</i>	Carte:4886 Éd. 10/00
360.1	<i>Harbour Rock - Bouée lumineuse DPU1</i>	49 36 48.2 54 42 03.8	FI G	4s	<i>Espar verte, marquée "DPU1".</i>	<i>Saisonnier.</i>	Carte:4886 Éd. 10/00
360.2	<i>Shiphouse Rock - Bouée lumineuse DPU2</i>	49 36 47.5 54 42 06.9	FI R	4s	<i>Espar rouge, marquée "DPU2".</i>	<i>Saisonnier.</i>	Carte:4886 Éd. 10/00
361.2	<i>Durrell Outer Harbour - Bouée lumineuse DUR3</i>	49 40 03.8 54 44 31	FI G	4s	<i>Espar verte, marquée "DUR3".</i>	<i>Saisonnier.</i>	Carte:4886 Éd. 10/00
361.33	<i>Durrell Inner Harbour - Bouée lumineuse DUR6</i>	49 40 01 54 44 39	FI R	4s	<i>Espar rouge, marquée "DUR6".</i>	<i>Saisonnier.</i>	Carte:4886 Éd. 10/00
365.8	<i>Ship Island – Bouée lumineuse DF6</i>	49 43 05 54 16 14	FI R	4s	<i>Espar rouge, marquée "DF6".</i>	<i>Saisonnier.</i>	Carte:4529 Éd. 10/00

PARTIE 5 – Édition 10/2000
CORRECTIONS AUX LIVRES DES FEUX, DES BOUÉES ET DES SIGNAUX DE BRUME

No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caracté- ristiques du feu	Hau- teur focale en m. au dessus de l'eau	Portée Nomi- nale	Description ----- Hauteur en mètres au dessus du sol	Remarques ----- Signaux de brume
-----	-----	--	------------------------------	--	-------------------------	---	--

TERRE-NEUVE

376.1	Cobbs Arm - Bouée lumineuse DCB1	49 37 14 54 33 49	FI G 4s	Espar verte, marquée "DCB1".	Saisonnier. Carte:4531 Éd. 10/00
376.2	Cobbs Arm - Bouée lumineuse DCB2	49 37 13 54 33 51	FI R 4s	Espar rouge, marquée "DCB2".	Saisonnier. Carte:4531 Éd. 10/00
508.21	Saturday Ledge - Bouée lumineuse MB2	47 05 23 52 55 03	FI R 4s	Espar rouge, marquée "MB2".	Saisonnier. Carte:4845 Éd. 10/00
508.22	Harbour Rock - Bouée lumineuse MB4	47 05 27 52 56 45	FI R 4s	Espar rouge, marquée "MB2".	Saisonnier. Carte:4845 Éd. 10/00
508.23	Cape Broyle, quai public	47 05 42 52 56 45	FI R 4s	3.0	Mât cylindrique. 2.0	Lum. 0.5 s; obs. 3.5 s. À longueur d'année. Carte:4845 Éd. 10/00

ATLANTIQUE

239	Meteghan - Bouée à cloche lumineuse HC2	NW. du brise-lames de Meteghan. 44 11 43 66 12 00	FI R 4s	Rouge, marquée "HC2".	À longueur d'année. Carte:4118 Éd. 10/00
475	Seal Ledge - Bouée à sifflet lumineuse MA54	À l'Est de l'île East Ironbound. 44 27 19 64 02 39	FI R 4s	Rouge, marquée "MA54".	À longueur d'année. Carte:4381 Éd. 10/00
602 H3534	Beaver Island	Extrémité Est de l'île. 44 49 29.2 62 20 16	FI W s	19.9	14	Tour cylindrique blanche. 8.5	Feu de secours. À longueur d'année. Cornet - Son 6s; sil.54s Le cornet est orienté à 144°. Saisonnier. Carte:4235 Éd. 10/00
664.9	Denys Canyon - Bouée SADO lumineuse 44140						Rayer du Livre. Carte:8010 Éd. 10/00
716	Mouse Island - Bouée lumineuse CJ5	45 29 46 60 57 52.5	Q G 1s	Verte, marquée "CJ5".	(Espar d'hiver). À longueur d'année. Carte:4308 Éd. 10/00
716.1	Mouse Island - Bouée lumineuse CJ6	45 29 46 60 57 49	Q R 1s	Rouge, marquée "CJ6".	(Espar d'hiver). À longueur d'année. Carte:4308 Éd. 10/00

PARTIE 5 – Édition 10/2000
CORRECTIONS AUX LIVRES DES FEUX, DES BOUÉES ET DES SIGNAUX DE BRUME

No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caracté- ristiques du feu	Hau- teur focale en m. au dessus de l'eau	Portée Nomi- nale	Description ----- Hauteur en mètres au dessus du sol	Remarques ----- Signaux de brume
-----	-----	--	------------------------------	--	-------------------------	---	--

ATLANTIQUE

1154	Bouée lumineuse XX4	46 46 08.9 64 50 55.5	FI R 4s	Rouge, marquée "XX4".	Saisonnier. Carte:N/A Éd. 10/00
1663.6 H1994.92	Cie Iron Ore, quai n° 2 extrémité Ouest	50 11 23.7 66 22 16.9	F Y	13.2	Mât cylindrique. 9.1	Entretenu par la compagnie minière Iron Ore - Sept-Îles. Feu de secours. À longueur d'année. Fonctionne de nuit seulement. Carte:1220 Éd. 10/00
1663.8 H1994.94	Extrémité Est du quai n° 2 de la Cie Iron Ore	50 11 11.8 66 22 01.3	F Y	13.3	Mât cylindrique. 9.1	Entretenu par la compagnie minière Iron Ore - Sept-Îles. Feu de secours. À longueur d'année. Carte:1220 Éd. 10/00
1685.1	Cap-Chat – Bouée lumineuse HA-1	49 05 58.5 66 41 30.3	FI G 4s	Espar verte, marquée "HA-1".	Saisonnier. Carte:1230 Éd. 10/00
1685.2	Cap-Chat – Bouée lumineuse HA-2	49 05 57.7 66 41 33.4	FI R 4s	Espar rouge, marquée "HA-2".	Saisonnier. Carte:1230 Éd. 10/00
1685.3	Cap-Chat	Coin Nord-Est du brise-lames. 49 06 01.5 66 41 17.9	FI Y 6s	18.0	8	Tour à claire-voie carrée. 14.4	Lum. 1 s; obs. 5 s. Saisonnier. Fonctionne de nuit seulement. Carte:1236 Éd. 10/00
1823.67	Lac St. Jean - Bouée lumineuse						Rayer du Livre. Carte:6100 Éd. 10/00
2197	Bouée lumineuse E45	45 55 32.2 73 09 23.2	FI G 4s	Verte, marquée "E45".	Saisonnier. Carte:1350 Éd. 10/00

EAUX INTÉRIEURES

45	Bouée lumineuse C11	45 14 35.5 73 59 00	FI G 1s	Verte, marquée "C11".	(Espar d'hiver). Saisonnier. Carte:1411 Éd. 10/00
504							Rayer du Livre.
505	Port de Whitby - Alignement						Carte:2049 Éd. 10/00

PARTIE 5 – Édition 10/2000
CORRECTIONS AUX LIVRES DES FEUX, DES BOUÉES ET DES SIGNAUX DE BRUME

No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caracté- ristiques du feu	Hau- teur focale en m. au dessus de l'eau	Portée Nomi- nale	Description ----- Hauteur en mètres au dessus du sol	Remarques ----- Signaux de brume
-----	-----	--	------------------------------	--	-------------------------	---	--

EAUX INTÉRIEURES

840	Meaford brise-lames	Extrémité Ouest du brise-lames Nord. 44 36 42.9 80 35 19.1	Fl G 4s	9.0	Mât cylindrique, marque de jour rectangulaire rouge et blanche, carré vert au centre. 4.9	Saisonnier. Carte:2283 Éd. 10/00
841	Meaford Harbour	À l'extrémité du brise-lames Est à l'entrée du port Est. 44 36 39.7 80 35 01.6	Oc R 4s	12.7	Tour cylindrique, partie supérieure rouge. 9.2	Saisonnier. Carte:2283 Éd. 10/00
842	Thornbury - Feu à secteurs	44 34 00.4 80 27 01.6	Oc(3) G W R	10s	8.3 Mât cylindrique, marque de jour blanche, bande verticale orange. 5.1	Lum.5 s; obs.1 s; lum.1 s; obs.1 s; lum.1 s; obs.1 s. Rouge de 164° à 202°; blanc de 202° à 206°; vert de 206° à 240°. Saisonnier. Carte:2283 Éd. 10/00
845	Nottawasaga Island	Pointe Nord de l'île, NW de Collingwood Harbour. 44 32 18.6 80 15 32.1	Fl(2) W	10s	29.6	5 Tour cylindrique blanche. 28.7	Lum.1 s; obs.1.5 s; lum.1 s; obs.6.5 s Saisonnier Carte:2283 Éd. 10/00
853	Collingwood - Feu à secteurs	44 30 25.6 80 13 33.9	Oc(3) G W R	10s	13.1 Tour cylindrique, marque de jour blanche, bande verticale orange.	Lum.5 s; obs.1 s; lum.1 s; obs.1 s; lum.1 s; obs.1 s Visible dans un arc de 064°; rouge de 148° à 179°; blanc de 179° à 181°; vert de 181° à 212°. Carte:2283 Éd. 10/00
855	Entrée de Nottawasga River	44 32 17 80 00 24.6	Iso G 2s	12.5	Mât cylindrique blanc, marque de jour rectangulaire rouge et blanche. 6.1	Saisonnier. Carte:2283 Éd. 10/00
857	Hope Island	Pointe NE de l'île. 44 54 56.6 80 09 52.3	Fl W 5s	17.8	21	Tour à claire-voie carrée. 15.5	Lum.1 s; obs.4 s Feu de secours. Saisonnier Carte:2283 Éd. 10/00
857.5	Christian Island	Sur la pointe Lighthouse. 44 47 11.9 80 09 21.8	F W	19.5	15	Tour cylindrique blanche. 15.5	Saisonnier. Carte:2283 Éd. 10/00
859	Giants Tomb	Extrémité Sud de l'île. 44 52 50 80 00 24.3	Fl W 4s	17.2	6	Tour à claire-voie carrée, marque de jour rectangulaire blanche.	Saisonnier. Carte:2283 Éd. 10/00

PARTIE 5 – Édition 10/2000
CORRECTIONS AUX LIVRES DES FEUX, DES BOUÉES ET DES SIGNAUX DE BRUME

No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caracté- ristiques du feu	Hau- teur focale en m. au dessus de l'eau	Portée Nomi- nale	Description ----- Hauteur en mètres au dessus du sol	Remarques ----- Signaux de brume
-----	-----	--	------------------------------	--	-------------------------	---	--

EAUX INTÉRIEURES

1284.31	<i>Bouée lumineuse PAP</i>	45 36 47.7 74 59 13.8	<i>Fl R</i> (2+1)	6s	<i>Rouge, verte et rouge, marquée "PAP".</i>	<i>Saisonnier. Entretien par la Municipalité du village de Papineauville.</i>	Carte:1514 Éd. 10/00
1295.1	<i>Bouée lumineuse H435</i>	45 28 22.2 75 35 40.8	<i>Fl G</i>	4s	<i>Verte, marquée "H435".</i>	<i>À longueur d'année.</i>	Carte:1515 Éd. 10/00
1397	Baker Shoal						Rayer du Livre.	Carte:6022 Éd. 10/00
1397.1	<i>Baker Shoal – Bouée lumineuse M2/2</i>	45 08 11 79 33 58	<i>Fl R</i>	4s	<i>Espar rouge, marquée "M2/2".</i>	<i>Saisonnier.</i>	Carte:6022 Éd. 10/00
1420	North Bay	Sur le brise-lames. 46 18 39.3 79 28 25.8	<i>Iso R</i>	6s	12.0	11 Mât cylindrique, marque de jour rectangulaire rouge et blanche. 9.0	<i>Saisonnier.</i>	Carte:6035 Éd. 10/00

GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE
RAPPORT D'INFORMATIONS MARITIMES ET FORMULE DE SUGGESTION

Officier de navigation observateur : _____ Capitaine _____

Navire (ou adresse) _____

Dans le cas d'un navire marchand, ajouter le nom de la compagnie et l'adresse du siège social:

Emplacement général: _____

Objet: _____

Position approx : _____ de latitude _____ de longitude

Carte utilisée pour le pointage : _____ (corrigée d'après l'Avis aux navigateurs n° _____ de 2000 _____)

Publications en cause: (mentionner le volume et la page) _____

Détails aux complets (joindre au besoin des feuilles supplémentaires)

Heure (UTC) _____ Date _____

INSTRUCTIONS:

Les navigateurs sont priés d'aviser l'administration en cause de la découverte de danger (ou apparence de danger) à la navigation, des changements observés dans les aides à la navigation, ou des corrections à apporter aux publications.

** Dans le cas de dangers à la navigation (ou apparences de danger), il est important de donner tous les détails afin de faciliter toute vérification ultérieure. Les sujets susceptibles d'intérêt comprennent les altitudes, les profondeurs, les descriptions physiques, la nature du fond et l'appareil et méthode utilisés pour déterminer la position du sujet en cause. Il est utile d'indiquer les détails sur une carte, laquelle sera remplacée rapidement par le Service hydrographique du Canada.*

Les rapports doivent être transmis au Centre de Services de Communication et Trafic Maritime le plus proche et confirmés par lettre expédiée à une des adresses suivantes:

Directeur, Systèmes à la navigation maritimes
Garde côtière canadienne
Ministère des Pêches et Océans
Ottawa (ON) K1A 0E6

OU

Hydrographe fédéral
Service hydrographique du Canada
Ministère des Pêches et Océans
Ottawa (ON) K1A 0E6

Dans le cas de renseignements concernant des aides à la navigation ou le Livre des feux, des bouées et des signaux de brume.

Dans le cas de la découverte de danger (ou apparence de danger) à la navigation, ou lorsque des corrections aux Instructions Nautiques semblent nécessaires.